

REMIS EN DÉCEMBRE 2014

RAPPORT D'ÉTUDE

INJEPR- 2015/01

Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux

Laurent LARDEUX

Commanditaire : INJEP/CIJ



Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Etablissement public sous tutelle du ministère chargé de la jeunesse

95 avenue de France - 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 70 98 94 00 - www.injep.fr/www.erasmusplus-jeunesse.fr

L'Observatoire
DE LA JEUNESSE ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Pour citer ce rapport

Lardeux L., *Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*, rapport d'étude, INJEP, janvier 2015.

Contexte de l'étude

Cet état des lieux des dispositifs de participation au niveau régional s'inscrit dans le prolongement d'un premier rapport remis par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) au Comité interministériel de la jeunesse (CIJ) en janvier 2014 qui portait sur les dispositifs de participation au niveau national¹. Il s'inscrit dans le chantier n° 12 visant à « renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public » et dont l'objectif est d'« encourager et soutenir le dialogue avec les jeunes afin de les considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent [...] enjeu majeur pour le renouvellement de la vie démocratique ». L'enjeu de ce chantier est donc de renforcer la participation des jeunes à la vie démocratique et de leur donner une plus grande place dans l'espace public institutionnel.

La mesure n°12.4 prévoit de « procéder à un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public » et comprend un point sur les déclinaisons territoriales de cette mesure. Conformément aux discussions engagées entre l'INJEP et le CIJ, cet état des lieux des dispositifs de participation des jeunes s'inscrit de manière plus spécifique au niveau des conseils régionaux dans un contexte marqué par de nouvelles réflexions engagées par les Régions, les associations et mouvements de jeunesse sur la mise en place et les évolutions des instances de démocratie régionale destinées aux jeunes.

Méthodologie

L'étude repose sur une enquête :

- par questionnaire auprès :
 - des référents jeunesse des conseils régionaux (questionnaires complétés par 22 Régions) ;
 - des correspondants dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) du CIJ (questionnaires complétés par 21 DRJSCS) ;
- par entretien avec des référents jeunesse de conseils régionaux (6), des interlocuteurs d'organisations ou de mouvements de jeunesse : Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), Forum français de la jeunesse (FFJ), forum régional de la jeunesse (FRJ), Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) ;
- par analyse documentaire (sites internet, communiqués de presse, comptes rendus de différents évènements mettant en lien Régions et mouvements de jeunesse, discours publics, actes de colloques. À cette recherche documentaire s'est ajoutée une revue de littérature sur la question de la participation et ses différentes déclinaisons en région.

Auteur

Laurent Lardeux, chargé d'études et de recherche INJEP, a rédigé le rapport. Les encadrés ont été rédigés par Pauline Larbouillat, stagiaire à la mission observation et évaluation de l'INJEP entre septembre et novembre 2014.

Mots-clés

REGION ; PARTICIPATION SOCIALE ; PARTICIPATION POLITIQUE ; CONSEIL REGIONAL ; TERRITOIRE ; DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ; POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALE ; ENGAGEMENT ; POLITIQUE DE LA JEUNESSE ; INITIATIVE LOCALE ; CONSEIL INITIATIVE JEUNE ; MOUVEMENT DE JEUNESSE.

¹ Jean-Claude Richez, *États des lieux des dispositifs de participations des jeunes dans les ministères*, Rapport d'étude, INJEP, Paris, janvier 2014.

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION GENERALE	7
1.1.	De la participation des jeunes	8
1.2.	« Dispositif » et « procéduralisation » de la participation.....	9
1.3.	La participation des jeunes dans les Régions : « démocratie d'élevage » ou « démocratie sauvage » ?.....	11
II.	CADRES DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUE	13
2.1.	Arnstein et l'échelle de participation	13
2.2.	Fung et le cube démocratique.....	15
2.3.	Questionnements	16
	· Exclusivité ou complémentarité des différents outils de participation des jeunes ?	16
	· « Public concerné » ou « grand public » ?	17
	o Dispositifs participatifs à destination d'un « public concerné ».....	17
	o Dispositifs participatifs à destination d'un « grand public ».....	17
	o Dispositifs à destination de « représentants » de la société civile.....	17
	· Le formel et l'informel des espaces participatifs.....	17
2.4.	Méthodologie.....	18
III.	ANALYSE : DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES COLLECTIVITES REGIONALES 21	
3.1.	Outils participatifs et degrés d'articulation entre jeunes et Région	21
3.2.	Consultation ponctuelle	26
	· Consultation comme force de proposition.....	26
	· La consultation dans la cadre d'une réflexion prospective	28
3.3.	Evenementiel.....	28
	· L'évènement participatif comme catalyseur des tensions ?.....	29
	· Échange et circulation d'informations	30
	· Des rencontres davantage tournées vers l'international.....	31
3.4.	Impulsion	32
	· Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes par la reconnaissance de leurs initiatives.....	33
	· Soutien à la prise d'initiative ou à des projets de solidarité.....	34
3.5.	Instances.....	35
	· Le nécessaire maillage du CRJ avec d'autres outils participatifs.....	36
	· Des instances représentatives d'une jeunesse ou reproductrices de ses inégalités ?	37
3.6.	Concertation	39
	· Concertation dans le cadre de comité de suivi ou d'assemblée consultative	39
	· Une transformation récente des dispositifs de concertation.....	41
3.7.	Implication	42
	· L'implication dans la redistribution budgétaire.....	43
	· L'investissement régional en faveur d'une plus forte implication des jeunes	44

IV. CONCLUSION	46
V. BIBLIOGRAPHIE	49
VI. ANNEXES	51
Questionnaire aux référents jeunesse des conseils régionaux	51
Questionnaire aux correspondants DRJSCS du CIJ	53

I. INTRODUCTION GENERALE

Dans un contexte de forte inflation des termes se rapportant à la question de la participation des jeunes dans l'espace public et d'une démultiplication d'initiatives menées pour impliquer cette catégorie de population dans les décisions prises au niveau des Régions, qu'il s'agisse de « forums régionaux », d'« ateliers », de « conférences » ou encore d'« agoras », l'un des principaux enjeux de la présente étude est d'interroger empiriquement ce que les collectivités régionales nomment « dispositifs de participation des jeunes », et de mettre la lumière sur différents degrés d'articulation entre jeunes et conseil régional.

Au premier abord, la question de la participation des jeunes renvoie en effet souvent à une forte imprécision conceptuelle et à une hétérogénéité de pratiques d'une région à une autre. Comme le souligne Guillaume Gourgues (2010), cette imprécision affecte plusieurs aspects de la démocratie participative dans les régions. Si on ne parvient pas toujours à savoir sur *quels sujets* sont censés participer les jeunes, ni *quels représentants* de cette jeunesse devraient être impliqués (étudiants, lycéens, jeunes en activité professionnelle, jeunes de quartiers populaires, etc.), et encore moins *comment* les impliquer (réunions publiques, jurys citoyens, ateliers participatifs, etc.), leur participation hors élection reste toutefois considérée comme une condition essentielle du fonctionnement démocratique régional. Malgré cette prise de conscience, la construction hybride au niveau territorial des politiques de jeunesse participe à accentuer des inégalités dans une tranche d'âge où les clivages sont déjà importants. Comme le soulignent

à ce sujet Valérie Becquet, Patricia Loncle et Cécile Van de Velde (2012, p. 9) : « *Dans un contexte de forte délégation des politiques de jeunesse de l'État vers les collectivités territoriales, la mise en œuvre des actions, même obligatoires, est soumise à de très grandes hétérogénéités. [...] Ce n'est pas un hasard si les propositions récentes en faveur des jeunes sont nombreuses à prôner un redéploiement de ces mesures fragmentées, inégales et peu lisibles et appellent un changement de paradigme qui redonnerait une consistance, par la clarté et l'homogénéisation, aux politiques françaises de jeunesse.* »

À cette situation s'ajoute l'image communément admise d'une institution régionale pouvant souffrir d'une certaine « faiblesse structurelle » pour reprendre les termes de Le Galès (1997) du fait de la très forte diversité des caractéristiques socio-économiques de chacune d'entre elles, de la concurrence entre différents échelons de collectivités territoriales (départements, municipalités, communautés de communes, etc.), et d'une place complexe vis-à-vis des citoyens. Si ces difficultés ne sont pas proprement françaises mais se retrouvent dans différents contextes régionaux européens, la situation est toutefois aggravée par le mode de scrutin retenu en France (scrutin proportionnel et listes départementales) qui fait écho à la faible connaissance de la population vis-à-vis de l'action des conseils régionaux, lesquels, pour suivre l'analyse de Nay (1998), entretiennent une forte dépendance vis-à-vis des réseaux politiques départementaux. Le conseil régional doit ainsi constamment

LA PARTICIPATION DES JEUNES AU NIVEAU DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS : L'ETUDE DE J.-C. RICHEL

Notre étude s'inscrit dans le prolongement d'un premier rapport réalisé par Jean-Claude Richez en janvier 2014 sur les dispositifs de participation des jeunes au niveau des départements ministériels. Il était notamment souligné dans ce premier rapport les clivages importants qui existent entre les différents ministères, ce qui a conduit J.-C. Richez à distinguer trois types de dispositifs : des « dispositifs de reconnaissance », des « dispositifs d'interlocution » et des « dispositifs de co-construction », ces derniers étant illustrés par des « bonnes pratiques » qui visent à rendre compte des actions innovantes engagées pour impliquer davantage les jeunes aux politiques nationales.

négoier avec de multiples autorités présentes sur son territoire, ainsi qu'avec l'État avec lequel il est amené à composer, notamment par l'intermédiaire des contrats de plan État/région (Leroy 2001).

Pour un certain nombre d'analystes, il existe ainsi un certain décalage entre l'échelle régionale et la possibilité de contact direct avec les citoyens. Comme le souligne à ce sujet Guillaume Gourgues (2010), alors que les communes ont en effet la possibilité d'expérimenter et de rendre visibles différentes formules de démocratie directe, les régions restent toutefois dans une position inconfortable, entre les territoires instables des réseaux de politiques publiques qui structurent l'action publique régionale d'un côté, et les territoires de la représentation de l'autre. À cette situation s'ajoute la relative absence d'identification culturelle dans un certain nombre de territoires régionaux, ce sentiment d'appartenance de la population se restreignant généralement à une échelle plus réduite (celle de la commune, terrain de proximité, voire celle du département, terrain de la solidarité et de l'aide sociale) ou une échelle plus vaste (celle du pays, terrain de l'identification nationale).

Entre ces deux niveaux, entre l'échelon local et le niveau national, le recours aux dispositifs de participation des jeunes par les collectivités régionales semble avoir pour principal objectif d'associer plus étroitement territoire administratif et politique, action publique et jeunes citoyens et de combler du même coup l'espace inachevé entre ces trois dimensions. Le recours aux dispositifs de participation passe ainsi par l'articulation, à degré variable d'intensité, entre acteurs institutionnels et acteurs civils en vue notamment de limiter l'artificialité souvent constatée, mais rarement surmontée, de l'échelon régional.

Un « consensus participatif », pour reprendre les termes de Gourgues (2012), s'impose alors au niveau des Régions afin d'impliquer davantage les jeunes dans les décisions prises et redonner un nouvel élan aux débats publics régionaux et ce, au-delà des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), initialement créés pour éviter un froid face-à-face entre le citoyen isolé et la puissance politique régionale, mais où l'implication des jeunes reste bien souvent en-deçà des attentes. Sont ainsi apparues depuis quelques années de multiples initiatives et stratégies qui recouvrent une liste extrêmement hétérogène de démarches dont la réalisation, tantôt efficiente, tantôt fictive, peut par ailleurs conduire à des décalages entre rhétorique et réalité politique concrète (Goxe, 2007). De ce point de vue, le repérage et la présentation des dispositifs de participation des jeunes au niveau régional résiste parfois difficilement aux ambiguïtés de la notion de participation : les stratégies participatives employées peuvent être similaires dans différentes régions sans que ces dernières s'accordent sur le sens attribué à la notion de participation. Dans d'autres cas, certaines Régions emploient le même terme mais ont recours à des pratiques quasi antagoniques. Cette situation impose, avant toute présentation de l'étude, de préciser ce que l'on entend par « dispositif participatif » et d'en discerner les principales déclinaisons.

1.1. DE LA PARTICIPATION DES JEUNES

La participation recouvre de multiples situations allant de la simple consultation ponctuelle dans le cadre de dispositifs dont les procédures d'entrée et d'intervention sont déjà fixées à l'avance à celles où, en se mobilisant par eux-mêmes, les participants interviennent directement dans les décisions et exercent un contrôle citoyen sur les orientations choisies. Plus généralement issus d'une politique incitative initiée et conçue par l'administration régionale, les dispositifs institués en direction des jeunes peuvent passer à côté de multiples formes de participation citoyenne, plus souterraines et informelles, qui se déploient par ailleurs. Ces

politiques incitatives peuvent également se limiter à la simple circulation d'informations sur des politiques de jeunesse ou sur des actions déjà décidées ; elles peuvent chercher l'assentiment de la population sur des projets ou des politiques données, ou à l'inverse, être plus ambitieuses et préparer le partage du pouvoir de délibération et de décision entre « gouvernants » et « gouvernés » ; l'objectif de la participation peut également être de valoriser le consensus ou, dans d'autres cas, de viser l'expression du conflit et du pluralisme restés silencieux dans un ordre politique parfois sclérosé.

La littérature existante présente adondamment la palette des déclinaisons possibles de la participation des jeunes et des degrés variables d'implication de la population aux politiques publiques, et a multiplié depuis une décennie les publications sur le thème de la démocratie directe (Blondiaux, Fourniau, 2011). Le sujet a d'ailleurs pris une telle ampleur qu'il serait impossible de dresser un panorama exhaustif de l'activité éditoriale traitant de la question. Limitons-nous simplement ici à signaler les antagonismes qui peuvent apparaître sur cette thématique : certains se positionnant du côté institutionnel faisant de la participation des jeunes un instrument de modernisation de la gestion publique, de gouvernance de l'action publique ; les autres se plaçant du côté des impacts sociaux, soulignant la capacité d'émancipation que cette participation suppose en l'abordant dans son rapport à la lutte contre les injustices sociales et pour l'égalité. Entre les deux, entre la procédure institutionnelle et les impacts sociaux et sociétaux, un certain nombre de travaux situent l'enjeu prioritaire de la participation des jeunes dans sa capacité à légitimer la décision et à améliorer l'ordre social en le démocratisant.

Ces différentes orientations restent bien entendu schématiques et ne peuvent être mises en opposition. Comme le souligne à ce sujet Blondiaux et Fourniau (2011), plutôt que de placer l'accent sur les traits distinctifs des dispositifs de participation, ce qui conduirait inévitablement à classer et à opposer les actions entreprises, ces initiatives doivent bien plus être pensées en termes de continuum entre différentes polarités. C'est ainsi que les modèles de la participation peuvent s'apparenter à la représentation du rhizome proposé par Deleuze et Guattari, c'est-à-dire « *d'un mouvement dont l'origine et le centre restent introuvables, qui se manifeste dans de multiples directions et dont chaque petit bourgeonnement constitue un foyer d'innovation potentiel* » (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 12). Ce « nouvel esprit de la démocratie » pour reprendre la formule de Loïc Blondiaux (2008) marque au niveau des politiques de jeunesse une évolution substantielle des pratiques politiques contemporaines avec une floraison de différents types d'acteurs intervenant dans la prise de décision, l'ouverture de nouveaux espaces d'interlocution aux citoyens « ordinaires » et aux associations, ou encore la consécration sur le plan des politiques publiques d'un « impératif participatif » qui passe par l'élaboration de nouvelles procédures d'intervention de la société civile.

1.2. « DISPOSITIF » ET « PROCEDURALISATION » DE LA PARTICIPATION

Le fait que la formulation « participation des jeunes » soit désormais très souvent associée au terme de « dispositif » dans le langage des politiques publiques régionales n'est pas étranger à l'institutionnalisation croissante de cette pratique démocratique sous forme de techniques standardisées, le plus souvent organisées et contrôlées par une autorité politique ou administrative. Ce « tropisme procédural » pour reprendre l'expression de Mazeaud (2011) incite à mieux connaître l'impact de la réglementation de la participation et de la constitution d'acteurs institutionnels et non institutionnels au niveau des rapports de force. Cette procéduralisation croissante suppose aussi de rendre compte de ses limites, notamment en termes de risque d'instrumentalisation par les initiateurs de la participation. Car, comme le rappelle à ce sujet

Mazeaud (2011), si l'on définit à la manière d'Agamben le dispositif comme « *tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants* » (Agamben, 2007, p. 31), le risque est grand de voir la participation réduite à un simple instrument de gestion ordinaire des conflits en renforçant les positions des acteurs déjà reconnus.

Face à cette perspective critique, une vision plus idéaliste se dégage pour insister sur le renforcement inévitable de la place accordée aux jeunes dans les processus de décision publique dès lors que les procédures participatives se multiplient et s'institutionnalisent. Aménager des espaces participatifs faciliterait un rééquilibrage des pouvoirs et une meilleure circulation de l'information qui permettrait ensuite aux jeunes de mieux juger les politiques publiques. L'ouverture des espaces participatifs aurait aussi un impact positif sur le fonctionnement des arènes de négociation mais aussi sur le rééquilibrage du pouvoir des citoyens vis-à-vis de toute forme de « lobbying de couloir ». Dans un contexte de forte défiance à l'égard de la politique et des élus, la mise en œuvre de ces dispositifs permettrait en outre d'améliorer les relations entre les jeunes citoyens et les différents groupes d'acteurs publics. Ils constitueraient un instrument du changement dans l'action publique confrontée à l'apparition d'un public inédit dans les prises de décision. La référence à la participation des jeunes constitue de ce point de vue, si l'on suit l'analyse de Valérie Becquet, « *une démarche active dont l'objectif est d'améliorer l'intégration politique et sociale des individus – dont leur relation aux institutions –, voire de favoriser l'exercice citoyen. Il s'agit de concevoir d'autres modalités d'entrée en citoyenneté en réponse aux dérèglements repérés au niveau du rapport aux institutions et aux procédures démocratiques et à la fragilisation des liens sociaux et des processus d'intégration.* » (Becquet, 2005, p. 8.)

Mais les dispositifs de participation de jeunes sont plurivoques et leurs objectifs largement indéfinis et renégociés au cours de leur mise en œuvre. Ils sont aussi « stylisés » dans des logiques d'énonciation de certains communicants qui cherchent à faire correspondre des effets, produits parfois malgré eux, aux attentes des publics. La question de l'autonomie et de l'efficacité de la procédure peut ainsi être survalorisée au détriment, bien souvent, de la description de cette procédure en acte et en contexte (Carrel, Cefai, Talpin, 2012). Par ailleurs, si tout le monde s'accorde sur l'importance de la participation des jeunes et de leur implication à l'élaboration des politiques publiques, les finalités de cette démarche demeurent bien souvent floues et sans réelle ambition sur les nouvelles perspectives qu'elle peut potentiellement ouvrir, notamment au niveau des territoires : « [...] *de nombreuses ambiguïtés demeurent sur les fondements, les modalités et les attendus des expériences de participation. En effet, si presque tous les promoteurs des expériences affirment vouloir restaurer la citoyenneté des jeunes, il est exceptionnel que les explicitations aillent plus loin. Au-delà de la diversité des expériences, on a affaire le plus souvent à des tentatives d'éducation à la citoyenneté des jeunes, tentatives dominées par des visées normatives, voire morales, et plus rarement à des essais d'implication réelle des jeunes dans la vie du territoire ou de l'institution considérée.* » (Loncle, 2008, p. 10.)

Pour ces différentes raisons, l'intérêt de la présente étude n'est pas tant de focaliser l'attention sur les effets potentiels des dispositifs participatifs sur les politiques publiques régionales. L'objectif est bien plus d'observer et d'analyser les usages de ces mêmes dispositifs par les acteurs de l'action publique et de rendre compte des systèmes d'articulation qu'ils supposent entre jeunes citoyens et élus.

1.3. LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES RÉGIONS : « DEMOCRATIE D'ÉLEVAGE » OU « DEMOCRATIE SAUVAGE » ?

Au premier abord, la question se pose souvent de savoir pourquoi et comment les Régions sont apparues comme d'importants instigateurs des dispositifs de participation des jeunes. Comment et dans quel contexte une telle démarche est-elle survenue et pour quelles raisons les régions ont-elles été amenées à impliquer davantage les jeunes aux décisions les concernant ? Ces questions sont rapidement apparues essentielles pour démarrer la présente étude et un rapide rappel du contexte s'impose ici.

Les Régions ont longtemps souffert d'un déficit de légitimité politique et de visibilité de leurs actions et de leurs domaines de compétence par la population en général et par les jeunes en particulier (Gourgues, 2012). Pour Kukawka et Tournon, c'est notamment pour cette raison qu'elles auraient été poussées très tôt à exploiter les marges de manœuvre offertes par l'action publique comme autant de leviers de « légitimation par l'action » (Kukawka, Tournon, 2001). L'intervention grandissante des conseils régionaux dans l'action publique est alors allée de pair avec une pratique politique davantage tournée vers les processus participatifs et la volonté de mieux faire connaître à la population leurs actions en l'impliquant davantage aux décisions la concernant. Très rapidement, les institutions régionales ont alors dû s'engager dans différents champs d'intervention publique et ont trouvé, par l'intermédiaire des dispositifs participatifs, une façon de s'imposer comme acteur politique à part entière.

L'échelle régionale s'est ainsi rapidement révélée particulièrement fertile en matière de participation des jeunes, qu'il s'agisse des budgets participatifs des lycées (BPL), des forums et ateliers régionaux, en passant par plusieurs expériences de mini-publics délibératifs venus remplacer certains conseils régionaux de jeunes. Importante pourvoyeuse de dispositifs participatifs, les Régions se révèlent également être un terrain d'observation particulièrement pertinent compte tenu de leurs domaines de compétences en matière de politique de jeunesse.

S'il s'agit de ne pas succomber aux illusions de ré-enchantement politique, la participation de jeunes ne s'affiche toutefois plus seulement dans les discours mais s'incarne également dans certaines pratiques. Les formes d'association des jeunes aux décisions et aux débats publics se multiplient, révélant une transformation profonde des modes de production de l'action publique. Cette production nouvelle de dispositifs s'est accompagnée d'une professionnalisation accrue du secteur avec des Régions incitées à recourir de plus en plus souvent à des consultants extérieurs pour organiser et animer les dispositifs participatifs. Elles ont par ce biais contribué à l'émergence d'un véritable « marché de la participation » (Bonaccorsi, Nonjon, 2012). Composé initialement en grande partie de militants de l'éducation populaire, de travailleurs sociaux ou de chargés de mission, le milieu de la participation s'est progressivement ouvert à de nouveaux profils professionnels engagés pour leur capacité à produire de la « médiation » et à organiser le débat public et l'arbitrage entre des cultures de travail très diversifiées, comme cela peut être observé avec « la 27^e Région », auto-définie comme laboratoire d'innovation publique et régulièrement sollicitée dans l'accompagnement d'expérimentation de dispositifs participatifs.

Toutefois, comme cela peut se constater dans notre étude par la pluralité des niveaux d'interprétation de la notion de participation (de la simple information au niveau ultime de la codécision) par les services en charge de la jeunesse dans les conseils régionaux, une série d'entreprises de reconstruction de sens et, dans certains

cas, d'abus de langage est observable. La rhétorique de la participation peut être utilisée librement et habilement par les institutions régionales, compliquant par là même le repérage des initiatives engagées, occultant leur réel pouvoir participatif et dissimulant la juste représentativité des jeunes impliqués dans les démarches de participation.

Se pose alors la question de savoir si certains dispositifs ne contribueraient pas à définir tout à la fois le public de jeunes et les formes de participation « légitime », réduisant par là même la portée d'une telle action. En quoi aussi désarment-ils ceux au nom desquels ils sont pourtant mis en place ? Ces interrogations sont induites par l'évolution de ce que recouvre le terme de « participation » dans les collectivités régionales et les risques de transformation de la « démocratie sauvage » (des formes publiques d'alertes et de contestations à partir de l'implication grandissante d'acteurs autonomes et hors-dispositif de la société civile) vers la « démocratie d'élevage » (c'est-à-dire les formes instituées de la participation), pour reprendre l'opposition proposée par Mermet (2007). Le tropisme procédural opéré en Région sur la question des dispositifs de participation des jeunes pourrait ainsi conduire les opérateurs à désertier les coulisses et les interstices de la participation malgré l'existence, hors de toute institution, de pratiques démocratiques informelles et « sauvages ».

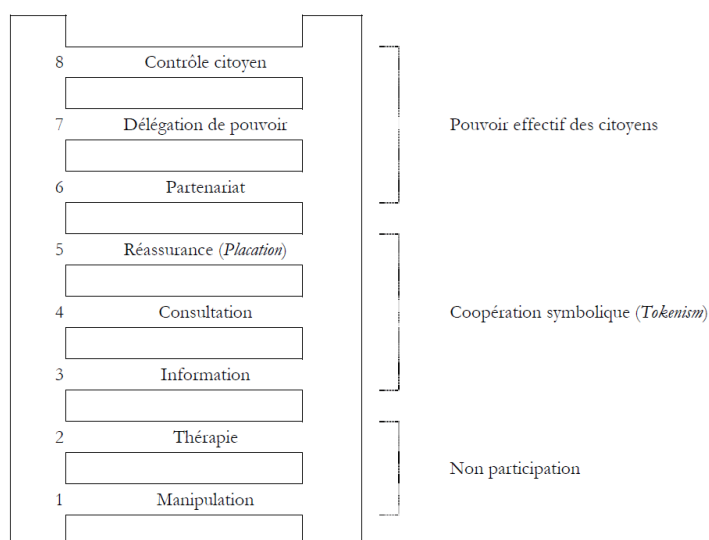
II. CADRES DE L'ETUDE ET PROBLEMATIQUE

Étudier la participation des jeunes en région implique de dépasser les seules limites institutionnelles des dispositifs participatifs et d'observer ce qui gravite autour des initiatives engagées et de leurs initiateurs. Comme le soulignent à ce sujet Blondiaux et Fourniau, « *cet objet [la participation] constitue une entrée, un moment souvent privilégié, pour analyser un secteur social, ou les transformations de la société civile, ou les relations qu'entretiennent entre eux certains groupes d'acteurs, ou l'évolution des cultures politiques. Derrière l'objet participatif se cache une infinité d'autres objets, sur la connaissance desquels les travaux sur la participation ont permis d'avancer* » (2011, p. 23). Dans le même esprit, l'étude de la participation au niveau régional comme nous l'envisageons dans le présent rapport nécessite ne pas s'arrêter aux seuls acteurs institutionnels, pourvoyeurs de dispositifs au sein des conseils régionaux, mais d'y intégrer également d'autres acteurs extérieurs et d'analyser ce que la floraison de dispositifs et la variété des formes peuvent révéler en termes de gouvernance de l'action publique régionale. **Cette perspective globale de la participation des jeunes sera ici appréhendée à l'articulation de deux axes analytiques, l'un inspiré des travaux d'Arnstein sur les catégories de participation et de non-participation, l'autre en lien avec le « cube démocratique » de Fung construit par le jeu de trois variables (sélection des participants, mode de communication et partage de pouvoir).**

2.1. ARNSTEIN ET L'ÉCHELLE DE PARTICIPATION

L'échelle élaborée par Sherry Arnstein bénéficie d'un important consensus dans la littérature relative à la participation. Cette échelle, construite pour apporter une clé de lecture sur les effets d'une politique de rénovation urbaine aux États-Unis dans les années 1960 à la suite des émeutes de la communauté noire, a permis de clarifier ce concept. Régulièrement mobilisée pendant cette période par les municipalités américaines désireuses de s'assurer de la participation de l'ensemble de la population aux opérations menées contre les processus de « taudification », l'échelle permet à la fois de fournir un principe très clair de hiérarchisation des pratiques associées, et de mieux discerner les limites de son application ou de sa non-application.

Illustration 1. Échelle d'Arnstein. Catégories de participation et de non-participation



Trois niveaux correspondant à différents registres de pratique sont mis en avant :

- Un **premier niveau** (« manipulation » et « thérapie »), qui consiste soit à obtenir le soutien du public en recourant à des techniques relevant des relations publiques, soit à « éduquer » les participants et à traiter leurs « pathologies ». Ce premier niveau relève en réalité beaucoup plus de la non-participation.
- Un **niveau intermédiaire**, qu'Arnstein a nommé *tokenism* correspondant à trois degrés différents. D'abord l'« information » : il s'agit prioritairement pour les citoyens d'« entendre » les actions engagées. Le flux est toutefois « à sens unique, sans mise en place de canaux assurant l'effet retour (*feed-back*) » (Donzelot, Epstein, 2006 : 7). Vient ensuite la « consultation », mais sans réelle prise en compte des suggestions dans les politiques menées. Enfin la « réassurance », démarche qui invite des participants à apporter des propositions, sans toutefois que les décideurs ne se trouvent contraints de les prendre en considération.
- Un **troisième et dernier niveau**, phase ultime de la participation et pouvoir effectif des citoyens, qui se décline également en trois échelons différents : le *partenariat*, c'est-à-dire la redistribution du pouvoir dans le cadre d'une négociation entre gouvernants et gouvernés ; la *délégation de pouvoir*, pratique dans laquelle les gouvernés occupent une position majoritaire dans les prises de décision et sont chargés de faire connaître le programme concerné à la population ; le *contrôle citoyen*, où les participants sont chargés de concevoir, planifier, diriger les actions engagées.

Cette échelle est bien entendue simplificatrice, comme toute typologie censée dresser un tableau de pensée et une caractérisation schématique de la réalité observée, mais elle présente le principal intérêt de hiérarchiser différents paliers significatifs de participation et de non-participation. Elle correspond de ce fait à tout un pan de la littérature sur le sujet cherchant à classer les dispositifs en fonction d'un certain nombre de critères pour évaluer le niveau de participation allant de la simple information à la codécision. Il est ainsi communément admis que la proximité du lien à la décision est l'un des critères d'appréciation de la valeur du dispositif participatif. Dans la perspective développée par Arnstein, plus l'articulation entre participation et décision est forte, plus la démarche est considérée comme réussie.

Relié à notre étude sur les dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux, ce tableau, établi sur la seule corrélation entre décision et participation, peut toutefois présenter un certain nombre d'aporées dont celle, majeure, de laisser supposer que les jeunes impliqués dans une démarche de participation souhaiteraient ou éprouveraient le besoin de *décider*, ou encore que la codécision serait l'objectif ultime à atteindre de tout dispositif de participation des jeunes. Comme le rappellent très justement Mazeaud, Sa Vilas Boas et Bertholomé (2010) à ce sujet, le risque majeur de cette articulation entre décision et participation serait d'alimenter « *non seulement la désillusion de citoyens déçus d'avoir participé inutilement, mais aussi l'instrumentalisation de la participation par différents types d'acteurs. En contrepoint, la préoccupation pour le "succès" de ces dispositifs, entendu comme leur capacité à transformer les politiques et les administrations publiques, les relations de pouvoir entre élus et citoyens, et entre citoyens, s'inscrit le plus souvent dans la posture toujours dominante d'une recherche des conditions de l'approfondissement démocratique* » (Mazeaud, Sa Vilas Boas et Bertholomé, 2010, p. 9). Par ailleurs, certaines modalités de participation de jeunes se trouvent être beaucoup plus adaptées que d'autres dans certains contextes et dans les réponses à apporter sur des problématiques spécifiques. Comme le rappelle Gourgues (2010 ; 2012), les objectifs que les opérateurs et les participants s'assignent doivent guider le recours à un certain type de dispositif, et il apparaît que dans certains cas, la codécision ne se révèle pas automatiquement le modèle le plus efficace. C'est ainsi que la

consultation, l'échange d'informations ou la concertation peuvent dans certaines configurations et pour certaines opérations se révéler en réalité plus adaptés que la codécision au sens strict, comme le rappellent très justement à ce sujet les travaux d'Archon Fung (2006).

2.2. FUNG ET LE CUBE DEMOCRATIQUE

En s'appuyant sur l'exemple des budgets participatifs de Porto Alegre, Fung montre que ce n'est pas le niveau de codécision qui doit permettre de dire si cette initiative se révèle efficace ou non, mais le respect de la norme qui a guidé le choix de recourir au budget participatif, en l'occurrence la justice sociale et la volonté de favoriser l'accès des processus de décision aux plus exclus. Autrement dit, pour reprendre l'exemple du cube démocratique de Fung, il importe pour mesurer l'efficacité des dispositifs de participation non pas de hiérarchiser sur une échelle ascendante le degré d'implication d'un public à la (co)décision, mais de spécifier le degré de fidélité à la *norme* qui a guidé le choix de recourir à un dispositif de participation.

Selon Fung, la création d'un dispositif de participation peut ainsi être motivée par l'une des trois normes-types suivantes : la *légitimation* (c'est-à-dire la capacité à asseoir la prise de décision sur un accord « populaire » élargi), la *justice* (faire participer ceux qui sont les plus concernés par les décisions et qui font partie intégrante des politiques initiées), l'*efficacité* (améliorer les programmes/actions délivrés au terme de la participation)². L'objectif des travaux de Fung sur le « design participatif » est moins de classer ou de hiérarchiser les dispositifs entre eux que de répertorier les expériences participatives selon les objectifs visés. Le tableau ci-dessous, proposé par Archon Fung (2006) et repris par Laurence Bherer (2011), sur lequel nous nous sommes appuyé pour construire notre analyse, permet de retenir plusieurs critères dans l'identification des espaces participatifs et de leur contexte d'élaboration.

Illustration 2. Modalités de participation

Qui participe ?	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyens volontaires • Recrutement ciblé • Tirage au sort • Parties prenantes citoyennes • Parties prenantes professionnelles
L'enjeu de la participation pour les participants	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants ont un intérêt direct • Les participants ont un intérêt indirect
Comme les participants participent-ils ?	<ul style="list-style-type: none"> • Spectateur • Expression spontanée de ses préférences • Justification de ses préférences • Agrégation des préférences individuelles et négociation • Délibération et discussion raisonnée
La portée de la participation	<ul style="list-style-type: none"> • Un sujet spécialisé • Un sujet large
Quelle est la fréquence de la participation ?	<ul style="list-style-type: none"> • Régulière • Processus limité dans le temps • Garanties législatives pour permettre la répétition
Quel est le degré d'influence des participants ?	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices personnels seulement • Influence de type informationnel • Recommandation et consultation • Co-production • Décision

Le premier facteur se rapporte à la sélection des participants et présente des variations selon le niveau de représentativité souhaité. Un second facteur correspond à l'enjeu de la participation et se rapporte à l'intérêt

² Il importe de préciser que ces trois normes ne sont pas exclusives, des dispositifs pouvant cumuler les trois à la fois.

potentiel, direct ou indirect, pour les participants. Un troisième définit les modalités d'échange avec les participants, modalités qui varient suivant la nature de la contribution demandée. Le quatrième facteur concerne l'objet de la participation et se révèle tout particulièrement déterminant pour définir la portée du dispositif participatif ainsi que le degré de connaissance des participants sur des sujets spécialisés. La fréquence de la participation concerne le cinquième facteur et vise à interroger la régularité éventuelle d'un dispositif participatif et sa pérennité pour mieux en connaître aussi son encadrement. Enfin, le sixième facteur se rapporte au degré d'influence accordé aux participants.

2.3. QUESTIONNEMENTS

À la jonction des différentes modalités de participation exposées par Archon Fung et des paliers de participation présentés par Arnstein, une série de questionnements sur les dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseil régionaux a guidé nos observations, à la fois d'un point de vue horizontal (jeunes impliqués dans et hors dispositifs) et d'un point de vue vertical (lien du dispositif à la décision). Ces questionnements peuvent être regroupés autour de trois sous-axes principaux :

- **Exclusivité ou complémentarité des différents outils de participation des jeunes ?**

Régulièrement, se pose non seulement la question du type de dispositif à mettre en œuvre lorsqu'une implication plus forte des jeunes est attendue dans la mise en œuvre d'une politique, mais aussi comment joindre éventuellement ce dispositif à d'autres existants ou en cours d'élaboration ? Faut-il de la sorte appréhender le dispositif de manière exclusive, isolée, comme un outil qui se suffirait à lui-même, ou comme le simple rouage d'un mécanisme participatif plus vaste ?

D'avantage qu'une approche par dispositif qui serait isolée d'une politique participative plus globale sur un même territoire régional, il est rapidement paru essentiel de considérer la participation des jeunes comme un *processus*, ce qui suppose que **des formes diversifiées de participation (consultation, concertation, évènement, impulsion, implication, etc.) sont parfois nécessaires à des temps différents, ou peuvent coexister pour répondre aux spécificités de la configuration administrative et de certains territoires.** Contrairement à la typologie d'Arnstein qui présuppose une hiérarchisation des dispositifs de participation allant de l'information au contrôle citoyen avec une moindre prise en compte du contexte particulier et des objectifs assignés par les opérateurs du dispositif, le modèle de Fung présente le principal intérêt d'insister sur l'importance d'avoir une diversité de formes et de types de participation afin de pouvoir les adapter plus fidèlement aux circonstances et aux besoins particuliers : « *Il n'y a pas de forme emblématique de participation publique dans la gouvernance démocratique moderne ; les modes contemporains de participation sont et doivent être multiples* » (Fung, 2006, p. 66). En cela, il n'existerait pas de modèle « idéal » et il serait hâtif de vouloir dresser des recommandations sur ce que serait ou devrait être un bon « modèle » de participation des jeunes dans les Régions. Retenons peut-être simplement qu'un bon modèle de participation est un modèle qui respecte les normes et les objectifs sociaux qui ont guidé sa création.

Une décision prise au niveau des conseils régionaux peut être l'aboutissement de plusieurs dispositifs participatifs utilisés à des temps différents. De ce point de vue, la « codécision » ne peut être considérée comme le niveau ultime et le plus abouti de la participation mais comme l'un des maillons d'un processus plus large. Et il est difficilement imaginable d'avoir atteint le stade avancé de la codécision sans être préalablement passé par des formes d'information, d'implication, de consultation ou de concertation avec le public concerné.

- **« Public concerné » ou « grand public » ?**

Dans tout dispositif de participation, la question de la représentativité est bien évidemment centrale. Elle est régulièrement revenue dans notre étude, soit, bien entendu, parce qu'elle était abordée directement dans notre questionnaire (en annexe), soit parce que les initiateurs eux-mêmes pouvaient être amenés à souligner au cours des entretiens les limites de la représentativité des publics impliqués dans une démarche participative. Trois principales orientations de recherche ont à ce sujet guidé nos investigations :

- *Dispositifs participatifs à destination d'un « public concerné »*

Il s'agit ici du regroupement de participants directement concernés par la question abordée, lesquels sont considérés comme les plus légitimes pour parler et défendre les intérêts de ceux qui peuvent rencontrer des difficultés liées à leur statut. Pratique très développée dans un certain nombre de conseils régionaux, ces publics sont mobilisés dans les conseils consultatifs, comités de parole, séminaires, etc., et sont définis par la catégorie d'usagers à laquelle ils appartiennent : lycéens, jeunes chômeurs, jeunes habitants de quartiers populaires, etc. Les dispositifs peuvent en ce sens produire des catégories sectorielles à partir desquelles les termes de la participation sont redéfinis.

- *Dispositifs participatifs à destination d'un « grand public »*

Les participants ne sont pas définis à partir de leur appartenance catégorielle ou d'une identification administrative ou statutaire préalable, mais beaucoup plus comme jeunes habitants d'un même territoire régional. La catégorie de participants concernés est donc extrêmement vaste, ce qui suppose pour les instigateurs d'un dispositif de participation de faire appel à différents mécanismes, du plus micro (constitution d'un mini-public par tirage au sort et quota de représentativité) au plus macro (participation sur la base du volontariat à des réunions publiques, événements, forums ouverts sans condition particulière).

- *Dispositifs à destination de « représentants » de la société civile*

Position intermédiaire entre le « grand public » et le « public concerné », la participation des représentants de la « société civile » ou de « jeunes acteurs locaux » à des dispositifs participatifs recouvre souvent des représentants de mouvements et organisations de jeunesse en région (comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire [CRAJEP], MRJC, JOC, AFEV, etc.), représentants de syndicats lycéens, de syndicats professionnels, de conseils de jeunes, etc., pris dans des relations de pouvoir à l'échelle régionale. Démarche très prisée par les conseils régionaux, elle participerait pourtant, si l'on suit l'analyse de plusieurs auteurs critiques à l'égard de ce type de ciblage, à la reproduction des « élites », définies comme les organisations et personnes disposant des ressources nécessaires pour se constituer en acteurs dans les arènes de négociations des politiques publiques (Duchesne, Muller, 2003). Comme le précisent à ce sujet Howlett et Ramesh (2003), les coûts d'entrée dans les espaces de participation aux politiques publiques sont en effet élevés et seuls les citoyens organisés et mobilisés (« *stakeholders* ») sont en mesure de se constituer et d'être reconnus en tant qu'acteurs légitimes des politiques publiques.

- **Le formel et l'informel des espaces participatifs**

Autre fil rouge de notre étude, la question du degré d'institutionnalisation des dispositifs repérés. Évitions toutefois sur ce point tout malentendu : la demande formulée à l'INJEP portait sur le repérage de dispositifs de participation mis en place au niveau des conseils régionaux, ce qui sous-tend, comme nous l'avons déjà

évoqué, de placer la focale prioritairement sur des dispositifs formellement reconnus et institutionnalisés par les collectivités régionales.

Ce prisme a des répercussions sur ce que recouvre l'idée même de participation au niveau régional et constitue l'une des limites de notre étude qui se restreint exclusivement à des dispositifs de participation formels, c'est-à-dire, dans le cas présent, reconnus et le plus souvent instaurés à l'initiative des conseils régionaux. Ce tropisme procédural et institutionnel peut avoir de lourdes contreparties : en se focalisant en effet sur les scènes publiques et officielles de la participation au moment où le dispositif apparaît dans l'angle visible des politiques publiques et de la population, on tend à délaisser ce qui a précédé la mise en place de cette démarche participative (conflit, négociation, interaction, etc.), mais aussi ce qui se passera ensuite (aboutissement, décisions prises, etc.). Sont également laissées de côté les initiatives émergentes, et parfois émergées, issues de regroupements non conventionnels, non standardisés, hors dispositifs, mais bénéficiant parfois d'une solide notoriété dans certains territoires et jouant parfois un rôle fort de transmetteurs, de relais, ou de défenseurs de certains publics jeunes. Là n'est toutefois pas l'objet de notre état des lieux qui vise à repérer des dispositifs officiels et éprouvés.

Cette interrogation sur le degré d'institutionnalisation des dispositifs existants peut néanmoins être présente chez certains initiateurs de dispositifs participatifs qui constatent l'intérêt de sortir des cadres officiels afin de « libérer la parole », tout particulièrement lorsque l'on s'adresse à un public jeune attiré par des formes alternatives de participation. Pour cette raison, le formel n'exclut pas l'informel, ce qui peut se percevoir par les nombreuses tentatives de renouvellement par les conseils régionaux des outils traditionnels de la participation. À côté des classiques conseils régionaux de jeunes (CRJ), des dispositifs participatifs variés, plus ou moins innovants, délibératifs et basés sur le tirage au sort, ou inclusifs et décisionnels comme par exemple les budgets participatifs, sont expérimentés. Cette situation nous incite à rendre compte dans cette étude des réflexions engagées par les Régions sur les formes alternatives de la participation et sur les degrés variables d'institutionnalisation des dispositifs existants.

2.4. METHODOLOGIE

L'une des difficultés de cet état des lieux est d'aller au-delà de la rhétorique participative et des éléments de langage habituellement employés sur cette question et de débusquer la réalité et l'effectivité des actions engagées. Plus précisément, pour comprendre l'interaction, opposition, complémentarité entre les discours globalisants sur cette question d'une part et la pluralité d'enjeux latents du recours aux pratiques de participation d'autre part, entre discours théoriques d'un côté et pratiques effectives de l'autre, nous avons fait le choix, lorsque cela était possible et dans la limite du temps imparti pour la réalisation de la présente étude, de multiplier les interlocuteurs et les sources d'information pour chacune des Régions. Se référer en effet au seul point de vue des interlocuteurs jeunesse (« chef de service jeunesse », « chef de pôle », « directeur jeunesse », « chargé de mission », etc.) impliqués dans une démarche participative des jeunes ne pourrait permettre qu'une appréhension superficielle des initiatives engagées. Ce seul niveau de connaissance ferait par ailleurs courir le risque de faire l'impasse sur des aspects moins perceptibles du recours aux dispositifs participatifs (contraintes institutionnelles, conflits, stratégies de communication, etc.)

Pour répondre aux différents questionnements évoqués précédemment, repérer et mieux connaître les dispositifs de participation mis en place au niveau des Régions, plusieurs démarches complémentaires ont donc été mises en œuvre :

- Un **questionnaire** (annexe), a été envoyé au mois de juin-juillet 2014 aux référents jeunesse de chacune des 27 collectivités régionales. Ce questionnaire, qui figure en annexe du rapport, aborde plusieurs axes de recherche, dont :
 - . le(s) service(s) en charge des questions de jeunesse (date de création, nombre d'agents) et les objectifs de la participation des jeunes ;
 - . les dispositifs mis en œuvre (dialogue, consultation, concertation, co-construction, etc.), les origines de leur création et la place de ces dispositifs dans la politique jeunesse et/ou la politique globale de la Région ;
 - . le soutien apporté aux projets portés par les jeunes ;
 - . les données contextuelles et sociodémographiques sur la jeunesse éventuellement disponibles
 - . l'évaluation du/des dispositif(s) de participation(s) mis en œuvre.

RETOUR DE QUESTIONNAIRES DES CONSEILS REGIONAUX

Sur les 22 régions de France métropolitaine et les 5 départements et régions d'outre-mer, 20 questionnaires nous ont été retournés (**75 % de taux de retour**). Il s'agit des régions : Aquitaine, Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Haute-Normandie (par téléphone), Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Île-de-France, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

- Un **questionnaire, sous forme de fiche-dispositif** (annexe), envoyé au mois de juin 2014 **aux correspondants DRJSCS du CIJ**, à partir des contacts que la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a bien voulu nous communiquer. Ce questionnaire, qui aborde des questions proches de celles évoquées précédemment, vise prioritairement :
 - . à obtenir des éléments d'informations complémentaires aux réponses déjà fournies par les Régions sur les dispositifs existants ;
 - . à obtenir une vision globale des dispositifs mis en œuvre sur l'ensemble des territoires régionaux (régions, mais aussi départements ou municipalités) ;
 - . à recenser des actions initiées ou en cours de réflexion depuis la mise en œuvre du plan d'action Priorité Jeunesse au niveau des territoires régionaux.

RETOUR DES FICHES DISPOSITIFS DRJSCS

À la date du 12 novembre, sur les 27 DRJSCS, 21 questionnaires nous ont été retournés (**78 % de taux de retour**). Il s'agit des DRJSCS : Aquitaine, Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guyane, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Picardie, Poitou-Charentes, Réunion.

Des entretiens avec des référents jeunesse des conseils régionaux que nous avons contactés dans l'objectif de mieux connaître des actions innovantes initiées, ou pour obtenir des précisions sur ces dernières dans le cas de réponses lapidaires ou de questionnaires non-remplis : Île-de-France, Champagne-Ardenne, Lorraine, Picardie, Bourgogne, Rhône-Alpes.

Des entretiens avec des interlocuteurs d'organisations ou de mouvements de jeunesse au cours desquels ont été abordés : la question des liens engagés entre le mouvement/organisation et les politiques publiques régionales ; les initiatives éventuellement à l'œuvre ; les objectifs des démarches engagées et l'évaluation/bilan qui peut éventuellement en être donné par ces interlocuteurs (AFEV, ANACEJ, FFJ, FRJ Lorraine, JOC, MRJC, conseil régional de jeunes de Guadeloupe). Des demandes d'entretiens, malheureusement restées sans réponse, ont par ailleurs été adressées au comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP).

Une recherche documentaire afin de compléter ou approfondir des informations apportées dans le questionnaire ou au cours des entretiens. Nous avons pour cela exploité les documents produits dans le cadre des dispositifs participatifs des jeunes dont la plupart sont publiés sur les sites Internet des conseils régionaux : sites internet, communiqués de presse, comptes rendus de différents événements mettant en lien Régions et mouvements de jeunesse, discours publics, actes de colloques ou diaporamas pouvant avoir été diffusés aux participants d'une session. À cette recherche documentaire s'est ajoutée une **revue de littérature** sur la question de la participation et ses différentes déclinaisons en région.

PERIMETRES ET LIMITES DE L'ÉTUDE

Cette étude est un état des lieux et n'a donc d'autre prétention que d'apporter un vaste repérage non exhaustif des dispositifs de participation des jeunes dans les collectivités régionales. Pour lever toute ambiguïté sur le périmètre de l'étude et la démarche employée, nous souhaitons clarifier ici deux points :

L'étude ne porte pas sur les dispositifs de participation des jeunes sur l'ensemble des territoires régionaux mais se restreint au seul niveau des *conseils régionaux*. Pour des questions de temps et de faisabilité, mais aussi par souci d'intelligibilité et de cohérence, il est en effet rapidement paru nécessaire de nous limiter dans la présente étude à ce seul échelon. Toutefois, dans le cas où l'initiative portait sur plusieurs niveaux, nous avons pris soin, lorsque cela s'avérait pertinent, de l'intégrer dans l'étude.

La présente étude porte uniquement sur des dispositifs soutenus, appuyés et/ou mis en place par les conseils régionaux. La question de la participation est donc abordée à partir de sa reconnaissance institutionnelle par les conseils régionaux. De ce fait, le rapport ne traite pas des formes d'engagement alternatives de jeunes qui se déploient hors des circuits formels de la politique et qui pourraient pourtant, dans bien des cas, constituer des terrains innovants de la participation.

III. ANALYSE : DISPOSITIFS DE PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES COLLECTIVITES REGIONALES

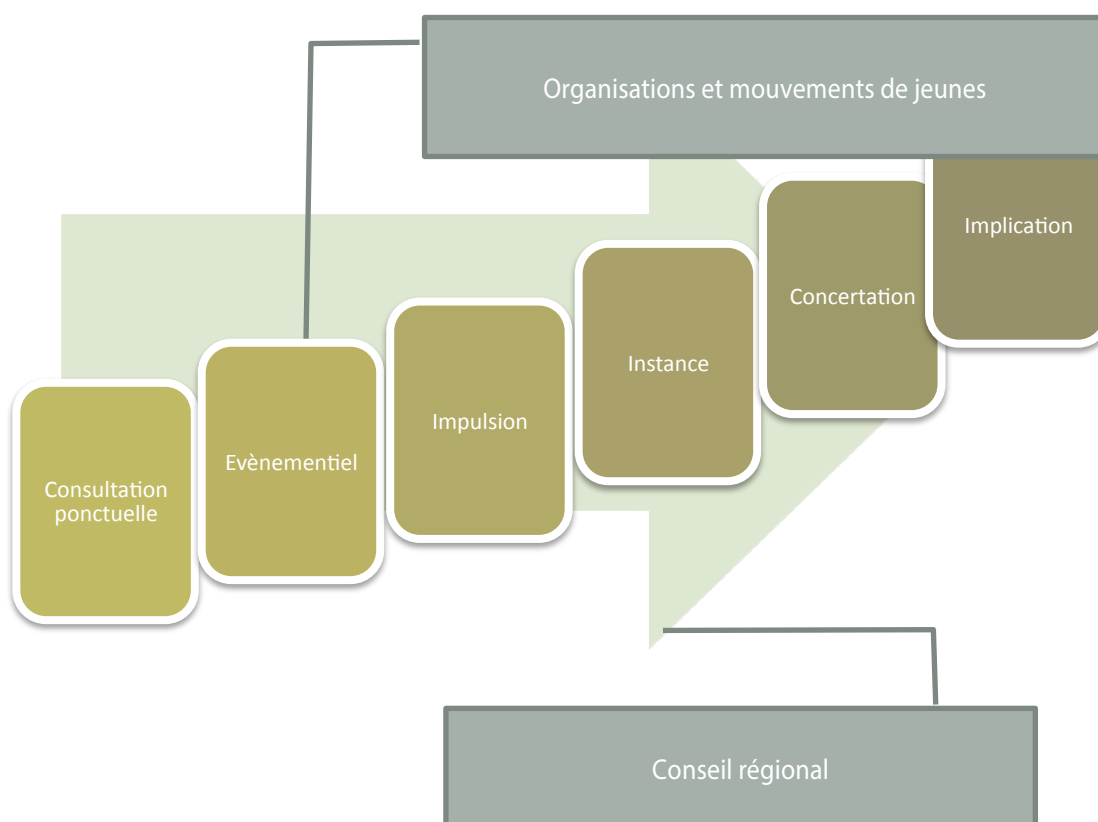
3.1. OUTILS PARTICIPATIFS ET DEGRES D'ARTICULATION ENTRE JEUNES ET REGION

Contrairement à certaines typologies qui établissent bien souvent une hiérarchisation des outils participatifs allant de la simple information à la codécision avec une moindre prise en compte du contexte particulier et des objectifs assignés par les opérateurs du dispositif, **nous souhaitons insister dans la présente étude sur l'importance d'avoir une diversité de formes et de types de participation afin de permettre une adaptation et un ajustement qui restent fidèles aux circonstances et aux besoins particuliers.** De ce point de vue, nous avons souhaité ne pas survaloriser un cas régional en raison d'une éventuelle « exemplarité » qui aurait essentiellement été décrétée par le rapport de proximité établi entre l'institution régionale et les jeunes.

Les dispositifs de participation sont présentés sous forme de typologies réunissant 6 sous-ensembles : « Consultation » ; « Evènement » ; « Impulsion » ; « Instance » ; « Concertation » et « Implication ». Au croisement des travaux d'Arnstein et de Fung présentés plus haut, chacune des catégories renvoie :

- sur un **axe vertical**, à des degrés variables d'articulation entre le niveau *conseil régional* et le niveau *mouvements et organisations de jeunes* ;
- sur un **axe horizontal**, à des degrés d'avancement différents dans le processus participatif, degrés d'avancement qui doivent eux-mêmes être reliés au contexte et aux objectifs assignés par le conseil régional dans la mise en œuvre du dispositif participatif.

Schéma : Modalités de participation des jeunes dans les conseils régionaux



Avant de dresser le tableau récapitulatif correspondant à chacune des modalités de participation définies dans le schéma précédent, trois précisions doivent ici être mentionnées :

- Des dispositifs de participation pouvant exister à différents échelons du territoire régional, la présentation de certaines actions/expérimentations englobe dans certains cas différents niveaux de collectivités.
- Les dispositifs sont regroupés par type d'outil *privilegié* dans la démarche participative, étant entendu que de nombreux dispositifs se situent à la jonction de plusieurs configurations (concertation et/ou implication par exemple). Les catégories et leur placement dans le graphique ne sont donc que des clés de lecture et n'auraient la prétention d'établir une hiérarchisation entre les dispositifs mis en œuvre.
- Ce tableau récapitulatif ne pourrait prétendre à l'exhaustivité, il se rapporte aux actions et dispositifs rapportés par les interlocuteurs en région qui ont accepté de nous répondre, les organisations/mouvements de jeunes et/ou par nos propres recherches documentaires.

Tableau récapitulatif

Types de participation	Régions	Dispositifs <i>(avec un astérisque les actions engagées sous l'initiative ou avec le soutien des DRJSCS)</i>
Consultation ponctuelle	Alsace	Forum Alsace 2030
	Auvergne	Assises régionales de la jeunesse pour l'élaboration du pack Jeunes adultes
	Bretagne	Bretagne 2030
	Bretagne	Consultation d'organisations de jeunesse dans le cadre de l'élaboration du plan régional d'action jeunesse*
	Bretagne	Charte d'engagement
	Champagne-Ardenne	Consultation de jeunes dans le cadre de la mesure 1.2 du plan Priorité jeunesse (améliorer l'offre d'information)*
	Île-de-France	Consultation du CRJ lors de l'élaboration du plan régional d'action en faveur de la jeunesse d'IDF 2014-2017*
	Limousin	Forum citoyen des jeunes limousins
	Nord-Pas-de-Calais	États généraux de la jeunesse
	Poitou-Charentes	Ateliers participatifs
	Rhône-Alpes	Montagne 2040
	La Réunion	Rencontres de la Jeunesse

Evènementiel	Alsace	Forum alsacien des volontaires du service civique*
	Aquitaine	Agora jeunesse de Bordeaux*
	Aquitaine	Projet régional actions jeunes-élus* (CRAJEP)
	Aquitaine	Rassemblement de jeunes en service civique*
	Auvergne	Assises de la jeunesse en 2011
	Basse-Normandie	Projet régional « Jeunesse, engagement, liberté »
	Basse-Normandie	Assises de la jeunesse*
	Bourgogne	Forum régional de la Jeunesse « Bouje »
	Centre	Conférence régionale de la Jeunesse
	Champagne-Ardenne	Place aux jeunes*
	Champagne-Ardenne	Séminaire européen*
	Languedoc-Roussillon	Parlons d'Europe ! La mobilité au service d'une citoyenneté européenne active*
	Languedoc-Roussillon	Rassemblement régional des volontaires du service civique*
	Languedoc-Roussillon	Agir avec les jeunes*
	Lorraine	Rencontre-action
	Nord-Pas-de-Calais	Sommet des jeunes du triangle régional de Weimar
	Poitou-Charentes	Forums participatifs
	Poitou-Charentes	IDEAL-EU - 1 ^{re} assemblée participative électronique européenne
Impulsion	Alsace	Relais Citoyens
	Auvergne	Jeunes Solidarité internationale Auvergne « Ici et là-bas »
	Auvergne	L'Élan des initiatives
	Basse-Normandie	Cart'@too et carnet d'@toos
	Bourgogne	Soutien de projets éducatifs et citoyens innovants
	Bretagne	Karta Bretagne
	Champagne Ardenne	Appel à projet Solid'r
	Champagne-Ardenne	Place aux jeunes
	Champagne-Ardenne	Parcours citoyens*
	Corse	Ghjovani in Mossa, envie d'agir
	Franche-Comté	Fonds d'aide aux initiatives jeunesse
	Franche-Comté	Comité local d'aide aux projets (CLAP)

	Haute-Normandie	Ateliers de l'initiative et de la citoyenneté active (Service « Initiatives et citoyenneté Active des jeunes » du CRIJ)
	Haute-Normandie	Actions éducatives
	Île-de-France	Appel à projets « Projets Citoyens »
	Île-de-France	« Action lycéens lycéennes »
	Languedoc-Roussillon	Réseau action jeunes (RAJ)
	Lorraine	Defi'LOR*
	Mayotte	Jeunes ambassadeurs de Mayotte
	Nord-Pas-de-Calais	Chantiers pédagogiques
	PACA	Atelier jeu citoyen « La démocratie : Comment ça marche ?
	Pays de la Loire	Office international de la jeunesse
	Pays de la Loire	Fond régional d'appui à la sensibilisation européenne et à la coopération européenne
	Picardie	Puls'action
	Picardie	Raise Youth Voice
	Picardie	Puls' Action
	Rhône-Alpes	Appel à projets « Démocratie participative des jeunes »
Instances consultatives	Alsace	Parlement alsacien des jeunes
	Alsace	Parlement des jeunes du Rhin supérieur*
	Bourgogne	Participation de jeunes au comité de suivi du PAJ (plan action Priorité jeunesse)*
	Bretagne	Participation comité pilotage service civique*
	Bretagne	Conseil régional des jeunes
	Centre	Conférence régionale de la jeunesse
	Guadeloupe	Conseil régional de jeunes
	Guyane	Conseil régional des jeunes lycéens (CRJL)
	Haute-Normandie	Participation de jeunes aux travaux d'élaboration du schéma*
	Haute-Normandie	Participation de jeunes en service civique au comité de pilotage du plan régional d'action pour la jeunesse*
	Île-de-France	Conseil régional de jeunes
	Lorraine	Forum régional de la jeunesse
	Limousin	Conseil régional de jeunes
	Limousin	Forum citoyen des jeunes Limousins

	Languedoc-Roussillon	Conseil régional de jeunes
	Languedoc-Roussillon	Observatoire régional de la jeunesse
	Martinique	Conseil départemental de la jeunesse de la Martinique
	Midi-Pyrénées	Conseil régional de Jeunes
	PACA	Conseil régional de jeunes
	Pays de la Loire	Conseil régional de jeunes
	Picardie	Conseil régional de jeunes
	Rhône-Alpes	Commission jeunes Rhône Alpes
	La Réunion	Conseil général des jeunes
Concertation des usagers	Bourgogne	Comité de suivi du Plan d'action jeunesse*
	Bretagne	B16 Jeunesse
	Picardie	Concertation permanente de la Jeunesse
	Franche-Comté	Concertation avec les jeunes francs-comtois*
	PACA	Mission (im)possible
	PACA	États généraux de la jeunesse
	Pays de la Loire	Lycéens et apprentis éco-référents
	Picardie	Concertation permanente avec la jeunesse dans le cadre du projet éducatif régional global *
Implication dans l'élaboration des politiques	Alsace	Parlement de la jeunesse alsacienne
	Bourgogne	Budget participatif des lycées (fin du dispositif en 2014)
	Bretagne	Jeunes en service civique dans les instances de pilotage et de décision
	Centre	Conférence régionale de la Jeunesse
	Champagne-Ardenne	Rencontres Région jeunes
	Franche-Comté	Appui à la vie lycéenne (ex budget participatif des lycéens)
	Île-de-France	Budget participatif des lycéens
	Lorraine	Lor'jeunes*
	Nord-Pas-de-Calais	Budget participatif des lycéens
	Nord-Pas-de-Calais	États généraux de la jeunesse : Pacte régional pour l'avenir et l'emploi des jeunes
	Pays de la Loire	Conférence régionale des acteurs des jeunesses (avec membres du CRJ)
	Poitou-Charentes	Budget participatif des lycées
	Rhône-Alpes	Forum citoyen jeunes (pass contraception)

3.2. CONSULTATION PONCTUELLE

Solliciter des avis et des points de vue sur un projet en cours ou déjà mené, confronter des idées, recueillir des propositions, échanger sur des expériences, sont autant d'éléments pouvant constituer une étape fondamentale dans un processus de participation dont la finalité serait d'impliquer davantage des jeunes dans les prises de décision. Dans une approche verticale dite ascendante, il s'agit en effet de partir prioritairement des individus ou des groupes d'individus pour recueillir des idées et des propositions susceptibles de participer directement à la construction des décisions politiques.

Dans cette perspective, se pose la question de savoir quand consulter les jeunes et pourquoi. Avant l'élaboration d'un projet pour mieux saisir leurs propositions ? Au cours d'une politique déjà élaborée pour connaître ses éventuelles lacunes et en améliorer le cours ? Dans tous les cas, la consultation ne doit être qu'une étape avant une démarche associative plus concrète et pragmatique à laquelle doivent ensuite être associés les jeunes consultés. Il ne saurait suffire en effet de connaître les points de vue des jeunes sans les impliquer dans la politique menée ensuite. Dans le cas contraire où cette consultation se suffirait à elle-même et ne garantirait pas aux jeunes une réelle prise en compte de leurs préoccupations, de leurs réflexions, voire de leurs propositions, il serait dans ce cas plus juste de parler d'opération factice visant à obtenir un semblant de légitimité sur un projet ou une mesure. Car se restreindre à ce seul niveau sans l'élargir ensuite à des modalités de participation plus collaborative conduirait à considérer les « jeunes » comme de simples agrégats statistiques instrumentalisés à des fins de communication politique.

Nous avons observé dans chacune des régions des pratiques de consultation très variées. Les modalités de participation et le type d'outil privilégié pour recueillir les avis diffèrent sensiblement selon le degré d'avancement du projet au moment de la consultation, ce degré d'avancement allant de la simple esquisse à une mesure parfois déjà prise dont il s'agirait d'obtenir *a posteriori* un semblant de légitimité auprès des jeunes.

- **Consultation comme force de proposition**

Dans certains cas, le projet sur lequel les jeunes sont sollicités pour donner leur avis peut n'être qu'une simple ébauche susceptible d'être mieux définie et plus formellement circonscrite ensuite à partir des résultats de la consultation :

- En Auvergne par exemple, la série de mesures adoptée en 2012 à destination des jeunes pour faciliter leur accès à l'autonomie, le « Pack jeune adulte », s'est appuyée sur une consultation de la jeunesse auvergnate organisée pendant l'automne 2010 dans le cadre des Assises de la jeunesse. À cette occasion, plusieurs dispositifs ont été mis en place : « Concertation on line » destinée à recueillir les contributions des jeunes et à solliciter leurs avis sur des propositions émanant d'associations de jeunes ; réunions entre jeunes et institutionnels dans différents bassins de vie de la région ; questionnaire générique destiné à mieux saisir la problématique de l'autonomie des jeunes.

- Sur ce même modèle de consultation, la Région Nord-Pas-de-Calais a organisé en 2011 les « États généraux de la jeunesse » structurés sous forme de consultations de jeunes constitués en sous-groupes dans les territoires régionaux. Il s'agissait notamment de définir à travers ces consultations le « Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes » et la mise en place des 14 plates-formes « Avenir Jeunes » dans les territoires régionaux, afin de mieux appréhender le « circuit court » entre les jeunes et le monde de l'entreprise.

Dans d'autres cas, la consultation peut porter non pas sur un projet futur, à l'image du « Pack jeune adulte » en Auvergne ou du « Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes » dans le Nord-Pas-de-Calais, mais sur une politique déjà menée ou en cours d'élaboration. Elle vise dans ce cas à recueillir des avis sur des dysfonctionnements ou éléments de réussite éventuels afin d'améliorer certains dispositifs déjà mis en œuvre. Cette démarche part du principe que le jeune citoyen est en mesure de donner un nouvel envol à une politique qui semble obsolète :

- Dans la Région Limousin, le Forum citoyen, composé de 200 jeunes lycéens, apprentis, étudiants et jeunes de 15 à 21 ans accompagnés dans les missions locales, se donne précisément pour objectif de consulter ponctuellement les jeunes afin qu'ils donnent leur avis sur l'élaboration de certaines actions régionales.
- C'est également l'objectif des Rencontres de la jeunesse organisées à La Réunion en juin 2014 par la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et la préfecture de La Réunion. Ces rencontres auxquelles ont participé plus de 250 jeunes visaient à associer les jeunes à la volonté exprimée dans le plan national Priorité jeunesse de passer d'une approche sectorielle et fragmentée des dispositifs en faveur des jeunes à une politique globale et cohérente de l'action publique. L'implication d'associations de jeunesse et d'éducation populaire à ces journées avait ainsi pour objectif de relayer les attentes des jeunes, de faire connaître leur avis et d'impulser des dynamiques de participation en les associant plus directement à l'ensemble des acteurs des services de l'État, du conseil régional, du conseil général et des acteurs publics et associatifs.

La question de la **représentativité et de la mixité des publics impliqués dans des dispositifs de consultation** se pose régulièrement dans plusieurs régions où des outils peuvent être initiés pour favoriser la participation d'un public élargi :

- À partir de l'expérience des jurys citoyens composés d'habitants tirés au sort pour émettre des avis au conseil régional, la Région Poitou-Charentes a prolongé l'initiative en juin 2014 avec l'organisation des ateliers participatifs ouverts aux jeunes pour leur permettre de donner leur avis en matière d'éducation et d'orientation et ainsi d'améliorer les offres de formation et la qualité des services. Se définissant comme lieux d'échanges, de recherche et d'innovation, ces ateliers se donnent pour objectif de permettre aux participants d'exposer leurs points de vue et d'émettre des propositions, lesquelles devront ensuite être actées par le conseil régional.

C'est également autour de ce double objectif qui vise, d'une part, à mieux saisir les difficultés rencontrées par les jeunes et, d'autre part, à améliorer les services qui leur sont proposés, que des consultations sont parfois menées afin d'établir des diagnostics et des axes d'optimisation des politiques qui les concernent :

- Des expérimentations de ce type sont justement menées actuellement dans deux régions préfiguratrices (Champagne-Ardenne et Bretagne) dans le cadre de la mesure 1.2 du plan Priorité jeunesse qui vise à « *favoriser un accès effectif des jeunes aux droits et services qui les concernent en améliorant l'offre publique d'information* ». La consultation menée sous le pilotage du secrétariat général

pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et de la DJEPVA, avec les DRJSCS et les Régions Champagne-Ardenne et Bretagne auprès d'un échantillon de jeunes de ces deux territoires vise notamment à analyser les attentes et les usages en matière d'information, à analyser l'offre existante et à identifier les axes d'optimisation de l'offre publique d'information portée par les administrations.

- **La consultation dans la cadre d'une réflexion prospective**

Les jeunes ne sont pas consultés uniquement sur des politiques sectorielles spécifiques à la jeunesse, ou sur des mesures déjà prises ou en voie de l'être. Ils peuvent aussi être consultés sur de nouvelles perspectives globales d'avenir ou sur des orientations futures des politiques régionales dans le cadre de réflexions plus transversales. On passe dans ce cas, si l'on suit les référentiels d'analyse des politiques de jeunesse proposés par Jean-Claude Richez (2007), d'une représentation en termes de jeunes à protéger vers des considérations en termes de jeunes à écouter, passage caractéristique d'une représentation progressiste des jeunes qui les place au centre d'une démarche politique. Les jeunes sont dans ce cas considérés comme ressources et comme potentiel de développement social et territorial.

La multiplication d'enquêtes prospectives apparues ces dernières années visant à mieux comprendre ce que sera, ou devrait être, leur région dans plusieurs décennies (« Alsace 2030 », « Montagne 2040 », « Bretagne 2030 ») est assez symptomatique d'un changement de perspective où les jeunes sont considérés à travers ces consultations non comme « objet » en défaillance mais davantage comme « sujet » doté d'une vision d'avenir. Perçus comme les acteurs des prochains changements, les jeunes sont consultés dans l'objectif de mieux appréhender les enjeux futurs et les problématiques d'avenir :

- C'est dans cet esprit que l'initiative « Bretagne 2030 » a cherché à recueillir les avis et propositions des jeunes à l'occasion d'un certain nombre de débats organisés en 2013 avec les élus. Une session extraordinaire du conseil régional des jeunes a par ailleurs été mise en place en 2013 afin d'interroger les participants sur leur perception de l'avenir, leur rapport aux générations précédentes et les valeurs qu'ils partagent. Des conseillers régionaux jeunes ont également participé au comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets « Place aux jeunes » sur lequel nous reviendrons plus loin.
- C'est également dans cet esprit « prospectif » que la Région Rhône Alpes a animé pendant dix-huit mois entre 2012 et 2013 une réflexion sur l'avenir des territoires montagneux (initiative « Montagne 2040 ») en s'appuyant sur les interpellations et les propositions des jeunes Rhônalpins réunis aux côtés d'acteurs, d'experts, de représentants des institutions ou de la société civile. Consultation originale, les propositions des jeunes ont été recueillies au cours de quatre « agoras jeunes et experts Montagne 2040 », à l'issue desquelles sept maquettes représentant le bassin idéal d'une montagne en 2040 ont été réalisées par les jeunes et présentées aux techniciens et élus régionaux.

3.3. EVENEMENTIEL

Les événements organisés de manière plus ou moins concertée avec des organisations et mouvements de jeunes sont destinés à valoriser des réalisations impulsées par le conseil régional ou, dans d'autres cas, à favoriser l'échange d'expériences entre jeunes. Il peut également s'agir, pour un nombre plus limité de situations, d'impulser des dynamiques participatives dans les territoires régionaux.

Mais l'absence de procédures standardisées sur ce type d'outil peut toutefois brouiller la nature exacte de la participation des jeunes aux politiques régionales. Par exemple, la tenue de « forums » (Alsace, Bourgogne), d'« agoras » (Aquitaine, Rhône-Alpes), d'« états généraux » (Provence-Alpes-Côte d'Azur [PACA]), de « rencontres » (Réunion), ou d'« ateliers » (Poitou-Charentes), est un exercice revendiqué comme relevant à chaque fois de la participation. Même si les Régions situent rarement ces évènements au même niveau que d'autres dispositifs davantage liés à la prise de décision, quasiment toutes ont signalé leur tenue, ce qui nous amène à vérifier l'usage qui peut être fait de ce type d'outil dans le cadre « participatif ».

Ces évènements sont généralement l'occasion pour les régions d'afficher une volonté ou une intention, et révèlent des degrés variables de participation effective des jeunes, à la fois en amont dans leur organisation et en aval dans les décisions prises. Ces exercices apparaissent ainsi comme les plus complexes pour mesurer la réelle implication des jeunes, pour connaître ses effets et constater les changements effectifs qu'ils peuvent éventuellement permettre d'opérer.

- **L'évènement participatif comme catalyseur des tensions ?**

Dans tous les cas se pose la question des raisons et des motifs pouvant pousser les conseils régionaux à mettre en place ce type d'évènement « participatif » ou « incitatif » lorsque l'on sait que **les retombées en termes de participation effective des jeunes restent minimes, bien moindres dans tous les cas que les effets produits en termes d'image et de communication publique.** Se pose aussi la question de la place du conflit, des oppositions ou des débats contradictoires dans ce type de rencontres relativement policées entre jeunes et élus. Plus précisément, **dans quelle mesure ces évènements institués permettent-ils réellement de traduire les projets, réflexions et aspirations des jeunes ? Dans quelle mesure au contraire peuvent-ils être mis en place pour éteindre les éventuelles contestations et être utilisés comme éradicateurs des tensions, tant du côté de ceux qui entendent exercer un pouvoir que de ceux qui choisissent de s'y conformer, de le contrer ou de s'en désintéresser ?** En filigrane se pose la question du lien entre « rencontres jeunes/élus » d'un côté et contestations de l'autre : ces initiatives apparaissent-elles au moment où la demande est la plus forte ? Dans les situations de blocage ou de conflit ? Ou au contraire quand les liens entre jeunes citoyens et élus sont les plus accomplis ?

En faisant perdre bien souvent le pouvoir critique et la capacité d'action des jeunes, l'institutionnalisation et le caractère formel de ces rencontres jeunes/élus présentent en outre le **risque de renforcer les inégalités sociales, en confortant de diverses manières, même à leur corps défendant, les positions déjà reconnues plutôt que les arguments et les acteurs émergents.** Les jeunes amenés à participer et à prendre la parole sont bien souvent ceux disposant des ressources sociales, culturelles, symboliques nécessaires pour se constituer en acteurs dans les arènes de négociation des politiques publiques (Duchesne, Muller, 2003), comme cela a été souligné au cours de l'enquête par les interlocuteurs de l'AFEV ou de la JOC.

Le tropisme accordé au caractère formel et institutionnel de la plupart de ces évènements présente ainsi de lourdes contreparties. **En se focalisant sur les scènes publiques et formelles des évènements dits « participatifs », les initiateurs délaissent les scènes plus alternatives, les coulisses ou les interstices le plus souvent créés à l'initiative des jeunes eux-mêmes.** Le risque est alors grand d'une décontextualisation de la participation, ignorant les scènes de controverses qui la jouxtent. Or, comme le souligne à ce sujet Daniel Cefai (2012), il importe d'aller chercher la participation au-delà de ces formes les plus visibles et médiatiques, au-delà des assemblées, colloques, forums, rencontres, au-delà des situations de coprésence que nous

pourrions aussi appeler, en paraphrasant le sociologue Erving Goffman, des « rassemblements orientés » (« *focused gatherings* »). Pour poursuivre sur cette idée, certains dispositifs ont permis de révéler que les dialogues des jeunes entre eux peuvent apporter davantage d'informations que les échanges que les élus peuvent avoir avec eux.

- **Échange et circulation d'informations**

Tous les évènements participatifs ne se donnent pas les mêmes objectifs. Dans certains cas, l'ambition peut être prioritairement de favoriser l'échange d'expériences entre jeunes sur des thématiques préalablement définies :

- En Alsace, le forum alsacien des volontaires du service civique, organisé de façon annuelle depuis 2012 par la Région avec le soutien de l'État et du département du Bas-Rhin, se donne précisément pour objectif de favoriser la circulation d'information et la mutualisation de connaissances autour d'ateliers thématiques réunissant des jeunes engagés dans un service civique.
- En Champagne-Ardenne, les rencontres « Places aux jeunes », organisées dans 12 territoires de la région, animées par le CRAJEP et soutenues par les DRJSCS, associent plus directement les jeunes aux choix des sujets en les consultant en amont des rencontres, notamment dans le cadre du comité de coordination auquel participent plusieurs autres partenaires, dont le centre régional d'information jeunesse (CRIJ), les Francas, la scène de musiques actuelles (SMAC) et l'ESC Reims. En parallèle à ces rencontres, des séries d'actions sont initiées, soutenues et organisées par des collectifs d'acteurs publics et privés engagés dans des démarches de valorisation des initiatives émanant des jeunes.
- Dans un profil assez proche, les agoras de Bordeaux, soutenues par le conseil régional d'Aquitaine et la DRJSCS et animées par le CRAJEP en étroite collaboration avec des mouvements de jeunes, visent selon leurs initiateurs à confronter les idées, échanger les expériences et recueillir des propositions.

RENCONTRES DE LA JEUNESSE – LA REUNION

Il s'agit d'une consultation de plusieurs acteurs et mouvements de jeunesse visant à repenser les dispositifs à destination de la jeunesse. Mise en place dans le cadre du plan national « Priorité jeunesse », la première rencontre a été organisée par la préfecture et la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale le 6 juin 2014, à Saint-Denis. L'objectif est d'associer les jeunes au débat afin de rendre plus cohérente la politique menée à leur égard.

Dans ce contexte, 250 jeunes ont été mobilisés en 2014 lors de cette journée de réflexion, aux côtés des représentants d'institutions et d'acteurs de jeunesse. Ils ont été sélectionnés par la Région par le biais de différentes structures (missions locales, conseil régional de jeunes...) d'associations de jeunesse et d'éducation populaire. D'autres, plutôt à la marge des questions de participation (élèves des « écoles de la deuxième chance » notamment) ont également été sollicités dans l'objectif de constituer un échantillon représentatif des besoins et attentes de l'ensemble de la jeunesse réunionnaise.

Trois thématiques ont été retenues, en concertation avec une trentaine de jeunes plusieurs mois avant la tenue des rencontres : la mobilité, l'exclusion sociale et l'engagement des jeunes. Ces thématiques ont été discutées par les différents acteurs dans le cadre d'ateliers de travail, avant d'être rapportées à l'ensemble des participants, puis rédigées et remises à la ministre en charge de la jeunesse. Le rapport contient ainsi dix propositions d'actions en faveur de la jeunesse réunionnaise.

« L'enjeu est énorme sur l'île quand on sait que 41 % de la population a moins de 25 ans »

(Serge Fabresson, délégué à la Jeunesse et à la Vie associative à La Réunion)

- **Des rencontres davantage tournées vers l'international**

Si l'Europe s'est très vite intéressée à la question de la participation dans les collectivités avec notamment l'adoption en 1992 par le Conseil de l'Europe de la *Charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale*³, cet intérêt est réciproque avec une **attention grandissante des Régions pour la dimension européenne**. Cela se constate aisément avec de nombreuses initiatives prises ces dernières années pour faciliter les échanges et créer de nouvelles coopérations entre jeunes de différents pays européens :

- En Alsace par exemple, plusieurs actions ou facilitations sont entreprises en ce sens en relation avec le parlement alsacien de jeunes (PAJ) soutenu par la Région Alsace : participation de jeunes Alsaciens au séminaire européen « jeunesse au boulot » en août 2013, participation au séminaire « *European youth experience* » au Parlement européen en mai 2014, participation de membres du PAJ à des projets internationaux en partenariat avec l'Association des agences de démocratie locale (ALDA) auprès du Conseil de l'Europe sur différentes thématiques (emploi, engagement, sport, environnement, etc.).

D'autres initiatives vont parfois au-delà d'une simple participation à des séminaires européens avec des **coopérations sur des actions plus pragmatiques**, comme cela peut s'observer :

- dans le Nord-Pas-de-Calais avec le sommet des jeunes du « triangle de Weimar ». Lancé à Weimar en 1991 sous l'impulsion des ministres des affaires étrangères allemands, français et polonais, cette initiative est une coopération trilatérale entre ces trois pays. Le Triangle de Weimar se décline également au niveau régional et notamment entre la Région du Nord-Pas-de-Calais, le land allemand de Rhénanie du Nord Westphalie et de la Voïvodies de Silésie en Pologne qui se sont engagés en 2001 dans un partenariat visant à renforcer les échanges entre les trois régions. Des ateliers d'échanges et de réflexions sur l'actualité européenne sont ainsi organisés chaque année alternativement dans l'une de ses trois régions et se conclut par un débat entre 45 jeunes Allemands, Polonais et Français et leurs représentants politiques locaux.

- En Picardie avec l'organisation en 2008 du séminaire européen de la jeunesse à Amiens à l'initiative du conseil régional des jeunes.

- En Poitou-Charentes avec IDEAL-EU (voir encadré page suivante).

³ La charte rappelle notamment que les jeunes sont citoyens des municipalités et régions dans lesquelles ils vivent, au même titre que les membres des autres classes d'âges, et qu'ils doivent, par conséquent, avoir accès à toutes les formes de participation à la société. Elle insiste également sur le fait que la participation ne saurait se limiter au vote, mais qu'elle doit pouvoir s'exercer dans des lieux multiples et reconnaître un rôle particulier en ce sens aux projets associatifs portés par les jeunes.

IDEAL-EU – POITOU-CHARENTES

IDEAL-EU (*Integrating the Drivers of E-participation At regional Level in Europe*) est un projet de démocratie participative mené conjointement par les régions Poitou-Charentes, Toscane et Catalogne en 2008. Il a été financé par la Commission européenne dans le cadre du programme E-participation 2007.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion collective de lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle régionale et européenne. Perçu comme un outil d'aide à l'orientation des politiques environnementales, IDEAL-Eu est une concertation en deux temps. En premier lieu, un site web participatif – www.ideal-debat.eu – a été créé. Cet espace collaboratif de recueil d'informations, d'échanges et de propositions sur la question du réchauffement climatique a permis de préparer la seconde concertation, à savoir l'assemblée participative électronique (*e-town meeting*). Il s'agit de la première expérimentation de ce genre en Europe, rassemblant simultanément et virtuellement plusieurs centaines de jeunes de 14 à 30 ans issus de pays différents. Ainsi, le 15 novembre 2008, cette concertation sur la lutte contre le réchauffement climatique s'est tenue à la fois à Poitiers, Florence et Barcelone grâce à la vidéoconférence. D'autres outils électroniques – tels qu'un réseau informatique commun, un écran géant et des boîtiers virtuels – ont également été utilisés. Ils ont notamment contribué à regrouper et à synthétiser les réflexions des jeunes en leur permettant ensuite de voter pour les préconisations à retenir dans le rapport commun. Ce rapport a été remis au Parlement européen et au conseil régional des différentes régions les jours suivants.

« **Faire participer – en ligne et hors ligne**
– **notamment les jeunes sur les**
questions environnementales »
(**Questionnaire Poitou-Charentes**)

3.4. IMPULSION

Favoriser un « climat participationniste » au sein des régions ne passe pas seulement par la mise en œuvre technique de dispositifs conçus et élaborés par différents services de l'administration régionale. Cette incitation peut également passer par des dispositifs d'aide financière et/ou d'accompagnement de projets émanant de jeunes et tournés vers des thématiques liées à la citoyenneté. Qu'il s'agisse de projets émanant des jeunes habitants de la région, de collectifs, associations ou mouvements de jeunes, travailleurs, chômeurs ou lycéens, **le soutien apporté à ces différents types de groupements, structurés ou non, individuels ou collectifs, se donne souvent pour ambition de prolonger l'action régionale dans le cadre d'initiatives conçues en-dehors, en-dessous ou au-delà du périmètre régional.**

Ces appuis apportés par les régions, qu'ils soient de type financier ou technique, peuvent prendre différentes orientations. **D'un côté, la création de projets peut être provoquée par les décideurs politiques qui lancent des appels sur des thématiques fermées préalablement décidées par l'administration régionale.** Cette impulsion suit dans ce cas une forme « descendante », du haut vers le bas, aussi appelée « *top down* » : le mouvement des idées, des informations, des initiatives vient du conseil régional qui finance des projets de jeunes rentrant en cohérence avec sa politique régionale. **Dans d'autres cas, les projets peuvent être initiés par les citoyens suivant une logique « ascendante », ou de type « *bottom up* ». L'impulsion vise alors à donner une nouvelle visibilité et une reconnaissance institutionnelle à des revendications ou des actions citoyennes déjà existantes dans des cadres pouvant être éloignés des priorités définies par les élus.** Les jeunes sont dans ce cas considérés comme une ressource et un potentiel pour le conseil régional qui veille à impulser des dynamiques participationnistes sur le territoire.

In fine, les différentes formes d'impulsion, qu'elles soient ascendantes ou descendantes, ne sont pas neutres. Elles contribuent au contraire dans bien des cas à façonner le public appelé à participer et conditionnent en partie les usages possibles de la participation. À cet égard, aucune des régions françaises n'évoque, dans sa

réponse au questionnaire, une « demande » ou « revendication » de participation émanant des jeunes. Si l'absence de demande explicite est une caractéristique souvent signalée dans le cadre des dispositifs participatifs, **la mise en procédure par l'administration régionale de projets existants contribue à accentuer la standardisation/ normalisation des comportements de la société civile, laquelle tente de s'ajuster aux appels et modalités d'exercice du pouvoir définis par la Région.**

- **Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes par la reconnaissance de leurs initiatives**

La participation peut être provoquée, plus particulièrement lorsque les pouvoirs publics incitent les jeunes citoyens à revendiquer leur droit, l'objectif affiché étant de mieux prendre en compte cette revendication et leurs aspirations dans les politiques menées à l'échelon régional. **Au-delà des soutiens ponctuels apportés par les conseils régionaux à certaines associations de jeunes, des appels d'offre peuvent également contribuer à favoriser l'« empowerment » en leur offrant la possibilité de se fédérer, de s'exprimer et d'engager des initiatives allant dans ce sens. Ils peuvent permettre aux jeunes d'élaborer eux-mêmes des projets mais réservent au conseil régional le droit de juger de la légitimité ou de la faisabilité du conseil émis :**

- Bien que non exclusivement orienté vers les jeunes, l'appel à projet « Projets citoyens » organisé par la Région Île-de-France vise précisément à mutualiser des initiatives associatives qui se donnent pour ambition, d'une part, d'impliquer davantage la société civile dans la vie publique et, d'autre part, d'améliorer le contenu des échanges entre société civile et institutions. Il est ainsi explicitement précisé dans l'appel d'offre que les projets doivent se donner pour objectif d'« encourager l'exercice d'une "citoyenneté active" et/ou d'alimenter le processus de décisions publiques ».

- C'est également autour de ce soutien à des initiatives favorisant la citoyenneté et la participation des jeunes que l'appel à projet Solid'r s'est mis en place en Champagne-Ardenne, l'objectif étant de favoriser le développement d'actions présentant un caractère innovant dans le domaine de la citoyenneté, de la prévention, du développement durable ou de la lutte contre les discriminations.

Le soutien apporté par les conseils régionaux peut aller **au-delà de la participation, au sens strict et classique du terme :**

- En Lorraine, les bourses Défilor, créées en juin 2013 et cofinancées par le conseil régional de Lorraine et l'État visent à appuyer le développement d'activités nouvelles favorisant l'emploi des jeunes. Ils proposent aux 18-30 ans porteurs d'un projet entrepreneurial (projet associatif d'intérêt général ou d'activité économique considéré comme innovant) des aides financières et un accompagnement personnalisé pour les lauréats de la bourse.

- En Corse, l'appel à projet « Ghjovani in Mossa », mis en œuvre depuis 2007 à l'initiative de la collectivité territoriale de Corse, attribue des aides financières à des projets s'inscrivant notamment dans la participation des jeunes à la vie locale.

- De manière assez proche, le dispositif « Puls'action » mis en place en 2009 en Picardie permet à des jeunes de 15 à 28 ans de défendre des projets culturels, solidaires, citoyens devant un jury composé principalement de jeunes du CRJ et des techniciens compétents pour soutenir et accompagner leurs actions.

FORMATION DES AMBASSADEURS JEUNESSE – MAYOTTE

En juin 2014, le centre de ressources et d'observation de la cohésion sociale (CDR) de Mayotte, en partenariat avec la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) – a organisé une formation intitulée « Favoriser la participation et la co-construction avec les jeunes de l'Océan indien ». Il s'agit d'apporter aux acteurs de la jeunesse des pistes de réflexion pour améliorer les processus d'association des jeunes à l'élaboration et à la mise en place des dispositifs les concernant.

Quinze responsables jeunesse de Mayotte, de La Réunion et de l'île Maurice issus de la commission jeunesse et sports de l'Océan indien (CJSOI) étaient présents. Ils ont été sollicités par courrier et ont choisi de participer sur une base volontaire à cette formation qui s'est déroulée en la présence du président et de la directrice du CDR de Mayotte et d'un représentant de la DJSCS de Mayotte. Un chargé de mission jeunesse du CDR et le délégué général de l'ANACEJ sont également intervenus.

Cette formation s'est déroulée sur quatre jours consécutifs au CDR de Mayotte, sous forme d'ateliers thématiques associant débats et mises en situation. La confrontation des expériences avait pour but d'enrichir la réflexion menée sur les enjeux de la participation des jeunes. Les comités de jeunes ont fait l'objet d'une attention particulière. Les participants sont également allés sur le terrain, ont assisté à un temps d'activité et ont rencontré des élus et d'autres acteurs de la jeunesse. À partir des besoins constatés, les participants devaient réfléchir aux outils à mettre en place pour promouvoir et consolider la participation des jeunes dans leurs territoires.

- **Soutien à la prise d'initiative ou à des projets de solidarité**

La question de la participation a souvent été entendue de manière très large par les interlocuteurs des conseils régionaux. Il est notamment apparu que la participation ne pouvait se limiter à la seule dimension institutionnelle, c'est-à-dire uniquement au niveau d'une prise en compte formelle, dans le cadre du processus de décision, de la parole et des attentes des jeunes. **Sortir la participation et l'emmener vers des espaces plus informels, favoriser la réalisation d'actions concrètes et directement perceptibles, susciter de nouvelles formes d'« engagement pragmatique » au sens de Jacques Ion (2012) sont autant de raisons avancées par un certain nombre de régions pour expliquer le soutien apporté à des actions de solidarité.**

Prise en ce sens, l'impulsion vise à favoriser la prise d'initiatives et, consécutivement à cela, à **créer des passerelles entre le domaine de l'action publique et celui de l'action citoyenne** :

- Dans la région du Nord-Pas-de-Calais par exemple, l'action « Chantier pédagogique » lancée en 2013 vise précisément à stimuler l'innovation et la création de projets imaginés par des jeunes dans le cadre de l'amélioration des lieux d'apprentissage. Les jeunes apprenants ont dans ce cadre la possibilité de soumettre un projet de rénovation de leur établissement qui sera ensuite évalué par une équipe projet constituée d'élèves, professeurs, membres des équipes de direction. Ce projet sera ensuite transmis au conseil d'administration de l'établissement pour une seconde évaluation. En cas de réponse favorable, la Région apporte ensuite un soutien financier et technique dans la mise en œuvre des travaux réalisés par les jeunes lycéens, apprentis et stagiaires de la formation permanente.

L'impulsion ne se limite pas au seul niveau régional mais, **dans le cadre d'une sensibilisation marquée à l'égard de la citoyenneté européenne, plusieurs collectivités ont mis en place des procédures de soutien à ce type d'initiative** :

- En région Pays de la Loire, le fonds régional d'appui à la sensibilisation européenne et à la coopération européenne consiste à consolider, sous forme d'appel d'offre, l'intervention régionale pour accompagner les projets de jeunes à dimension européenne. Il permet ainsi de soutenir les projets des associations de jeunes, des établissements scolaires et des collectivités locales.

- À cela s'ajoute, toujours en région Pays de la Loire, l'office international de la jeunesse, créé en 2009, qui soutient des projets à caractère international et/ou interculturel.

3.5. INSTANCES

Les instances consultatives, regroupées sous la dénomination de « conseil régional de jeunes », ou sous l'un de ses dérivés (« conférence régionale de jeunes » en Région Centre, « parlement de jeunes » en Région Alsace, « forum régional de la jeunesse » en Lorraine, « commission jeunes » en Rhône-Alpes) visent le plus souvent à **fournir un outil de représentation permanente de jeunes aux côtés de l'institution politique**. La floraison au cours de ces dernières années de ce type d'instance visant la participation de jeunes plus ou moins « profanes » à la discussion de certaines politiques régionales a jusqu'à présent suscité, tant pour les acteurs émanant du conseil régional que pour ceux provenant d'organisations et mouvements de jeunes, deux types de réflexes :

- Pour les uns, **ces assemblées aux formes tantôt stabilisées, tantôt labiles selon les dynamiques que souhaitent leur donner ces initiateurs, seraient essentiellement « décoratives », contribueraient à reproduire des logiques classiques de la domination politique** et n'auraient en réalité aucune influence sur le cours de la décision.
- Pour d'autres, bien articulées aux politiques régionales, **ces instances pourraient faciliter l'échange d'informations, seraient force de propositions et accentueraient les possibilités de dialogue direct entre les jeunes et les politiques régionales**.

Dans tous les cas, il semblerait toutefois que le terme « consultatif » de ces différentes instances doit être relativisé : elles ne sont en effet pas toutes productrices d'avis sur les politiques régionales, certaines le sont et d'autres initient des projets parallèles aux politiques régionales. Bien que plébiscitées par les conseils régionaux, ces instances offrent une palette très large de participation. De ce fait, il importe de souligner que la simple appellation de conseil régional de jeunes ne suffit bien évidemment pas à garantir une réelle implication des jeunes à la construction des politiques publiques régionales et cela pour deux raisons principales :

- D'une part les **conseils régionaux de jeunes sont plurivoques et les missions qui leur sont dévolues largement indéfinies et renégociées au cours de leur mise en œuvre pour correspondre aux effets produits**.
- D'autre part, la réelle portée des instances de participation au niveau des politiques régionales ne peut être connue qu'à partir de son articulation avec les services politiques et administratifs régionaux, ce que les politistes anglo-saxons ont appelé « *policy mix* » : on ne peut comprendre un outil et ses finalités sans l'articuler à l'ensemble des instruments mis en œuvre sur un territoire. Or, ces instances sont largement mises en forme par l'institution régionale et valorisées dans l'action publique. Elles ne sont pas nécessairement mises en relation avec des acteurs, dispositifs et services périphériques, ce qui rend leurs impacts difficilement identifiables.

Dans un certain nombre de cas, les conseils régionaux de jeunes peuvent apparaître comme de simples actions symboliques qui contribuent à véhiculer l'idée d'un écran de fumée participatif sur des politiques publiques déjà verrouillées plutôt que comme des actions opérantes qui marqueraient politiquement des priorités d'action et accréditeraient la thèse de la rupture. Dans le même temps, plusieurs réflexions et innovations ont été apportées aux conseils régionaux de jeunes afin de rendre plus efficace et effective la participation, faciliter les échanges

entre jeunes et élus, et favoriser une plus grande mixité sociale des participants afin de répondre aux attaques souvent formulées d'absence de représentativité des jeunes de ces instances.

PARLEMENT ALSACIEN DES JEUNES – ALSACE

Le parlement alsacien des jeunes (PAJ) a été mis en place en 2011 dans le cadre de la politique régionale pour la jeunesse. Des membres de l'agence régionale assurent aujourd'hui son encadrement. Le conseil régional du Rhin-supérieur et le réseau régional des jeunes de l'Assemblée des régions d'Europe sont partenaires de cette instance. L'objectif est donc d'inscrire la participation et la citoyenneté des jeunes alsaciens à l'échelle régionale voire transfrontalière et européenne.

Quarante jeunes de 15 à 28 ans, élus par tirage au sort, représentent le PAJ. Ils ont été mobilisés par un appel à candidature initié par la Région, relayé par différents établissements en contact avec les jeunes (associations, missions locales, établissements scolaires...) ainsi que les médias (presse écrite, audiovisuelle, Internet). Les candidatures ont été sélectionnées suivant des critères de parité homme/femme, de statut (lycéens, apprentis, en mission locale...), d'âge et de territoire de vie afin que les membres soient les plus représentatifs possible de la jeunesse alsacienne.

Le parlement des jeunes a d'abord un rôle de consultation, de dialogue et de proposition. Ainsi, les jeunes sont associés aux processus d'élaboration, de mise en place et d'évaluation des politiques de jeunesse ou d'autres politiques menées par la Région. Ils sont sollicités par le conseil régional sur différentes thématiques et travaillent en concertation avec les élus et d'autres conseils de jeunes lors de réunions et manifestations. De plus, ils peuvent être amenés à s'occuper de certains projets jeunesse mis en place par la Région, comme lors du forum Jeunes Alsace 2030 invitant à réfléchir sur l'avenir de la Région. Le parlement des jeunes a également un rôle décisionnel. Ainsi, il participe à la sélection des projets proposés par les jeunes de la Région dans le cadre des appels initiés par le conseil régional visant à favoriser leur participation.

« Encourager la participation citoyenne des membres du PAJ et leur implication concrète dans la vie de la collectivité régionale et au-delà, dans des démarches plus larges d'intérêt régional, national, européen, international »
(Questionnaire)

- **Le nécessaire maillage du CRJ avec d'autres outils participatifs**

Il importe de ne pas appréhender les conseils régionaux de jeunes (CRJ) de manière isolée mais de les réinsérer dans l'ensemble de dispositifs participatifs mis en œuvre sur le territoire régional. **C'est en effet dans le maillage et l'intensité des relations entretenues entre les conseils régionaux de jeunes et les différents outils participatifs qu'il devient possible de comprendre les conditions et les dynamiques institutionnelles de développement de la participation publique (organisations, dispositifs, acteurs, etc.). Ce maillage va en outre faciliter l'identification des facteurs qui freinent ou encouragent la participation publique.** Il apparaît en effet au regard des différents matériaux recueillis que la participation ne tient pas seulement à des pratiques isolées mais s'organise à travers un ensemble de réseaux et d'acteurs qu'il convient de repérer et de mieux connaître :

- En Région Pays de la Loire, des commissions thématiques et des comités de liaisons ont ainsi été articulés au CRJ afin non seulement de renforcer la dynamiques des rencontres entre jeunes et élus mais aussi de favoriser le dialogue sur l'ensemble de la politique régionale de jeunesse, notamment lors des séances plénières. À cette organisation s'ajoute la mise en place de « rencontres de proximité » et de « forums départementaux », avec pour point d'orgue la tenue de la « conférence régionale des acteurs de jeunesse ». Cette vaste consultation pyramidale du local au régional se donne pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire ligérien afin d'impliquer un plus grand nombre de jeunes dans les réflexions et consultations engagées sur certains dispositifs régionaux (« Pack 15-30 ans »). En 2015, le

conseil régional se donne ainsi pour objectif de consulter 500 jeunes sur 47 territoires dans le cadre des nouveaux engagements pris entre le CRJ, la Région et le CRAJEP.

- En Région Rhône-Alpes, la commission jeunes, dont les 31 membres sont issus de différents organismes (porteurs de projets, « aide aux projets citoyens des jeunes », jeunes ayant participé à des agoras, au Parlement européen des jeunes, etc.) vise à faire fructifier les engagements des jeunes pris en dehors de la commission pour mieux les articuler aux politiques régionales et créer de nouvelles passerelles entre cette instance consultative et la Région. Présentée comme « force de proposition », la commission est consultée non seulement sur des politiques sectorielles liées à la jeunesse, mais aussi plus largement sur des sujets transversaux aux politiques régionales (transport, santé, logement, culture).

• Des instances représentatives d'une jeunesse ou reproductrices de ses inégalités ?

Se pose également régulièrement la question de savoir jusqu'où les conseils régionaux contribuent à définir tout à la fois les publics censés composer les CRJ et les modalités de participation des jeunes aux politiques régionales. Au-delà de cette question souvent formulée en direction de ce type d'instance considérée comme représentative non pas d'une jeunesse mais de son « élite », se pose aussi celle de savoir dans quelle mesure les CRJ contribuent à déposséder de leur pouvoir critique les jeunes et les organisations au nom desquels ils sont pourtant mis en place. Il est à ce sujet régulièrement rappelé le « risque » de faire perdre aux jeunes leur capacité d'action lorsqu'ils coopèrent dans de telles instances, mais s'agit-il réellement d'un risque lorsque ce résultat peut être parfois souhaité par ceux-là mêmes censés promouvoir le CRJ au sein de la Région ? **Ce type de participation peut ainsi être en contradiction manifeste avec les principes mêmes de la démocratie participative et du renforcement du « pouvoir d'agir » des jeunes citoyens, d'où la réflexion engagée par plusieurs régions sur le choix et la « sélection » des membres de ce type d'assemblée.**

Pour composer des instances et faire en sorte que celles-ci soient fidèles aux caractéristiques sociologiques des jeunes habitants d'un territoire, **plusieurs régions ont ainsi mis en place un système de tirage au sort pour valoriser l'« amateurisme » politique et favoriser par ce biais le processus de politisation des jeunes citoyens, plus particulièrement ceux qui pourraient être les plus éloignés des arcanes du pouvoir.** En plus de cela, le tirage au sort permettant d'élargir l'instance à des publics plus éloignés de la culture scolaire suppose de rendre plus accessibles les textes, discours, brochures et communications publiques trop souvent orientés vers des jeunes disposant d'un certain « bagage » :

- En Île-de-France, la composition des 140 membres du CRJ se fait par tirage au sort avec un système de répartition permettant d'assurer l'équilibre par sexe, par département et par collège, au nombre de six : enseignement secondaire général, enseignement supérieur, enseignement professionnel, en activité, sans emploi ou en insertion. Sollicités par différents moyens de communication, les jeunes s'inscrivent au tirage au sort sur la base du volontariat (voir encadré).

- De manière relativement proche la conférence régionale de la jeunesse en région Centre a également initié en mai 2011 un système de tirage au sort sur candidature en respectant le principe de la répartition par collège entre lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle continue, salariés.

Ce système de répartition par tirage au sort permet, pour ses défenseurs, de constituer un échantillon équilibré de jeunes à qui l'on donne les moyens nécessaires, au contact d'experts, de se forger une opinion et

de la transmettre dans le cadre d'avis consultatifs. Elle assurerait une égalité politique des citoyens, indépendamment de leur sexe, de leur richesse, de leur niveau d'étude ou de leur charisme.

CONSEIL REGIONAL DE JEUNES (CRJ) – ILE-DE-FRANCE

Cette instance de participation et de consultation des jeunes a été initiée par la Région en 2004. Il existe une pluralité de déclinaison de ce mode de participation des jeunes aux différents échelons du territoire : conseils départements, locaux, communaux. Ce CRJ est géré par la *Mission démocratie régionale et jeunesse* du Conseil Régional d'Ile-de-France, visant à promouvoir l'engagement et la citoyenneté sur le territoire francilien. De plus, deux coordinatrices et animatrices sont chargées de son encadrement.

Ce dispositif rassemble 140 jeunes âgés de 16 à 23 ans, mandatés pour deux ans. Ils sont sollicités par les structures jeunesse de la Région, les réseaux sociaux ou encore la campagne de communication du CRJ. Les membres sont tirés au sort sur candidature, et non élus comme dans la plupart des conseils de jeunes. Il s'agit de d'inciter un plus grand nombre de jeunes à s'impliquer dans la vie publique. Ce souci de représentativité de la jeunesse francilienne poursuivi par la Région se manifeste également en termes de parité hommes/femmes, statuts (lycéens, actifs, apprentis...) et de territoire de vie.

Saisi par la Région, le CRJ permet à ses membres de prendre part au débat public sur des sujets les concernant. Ils débattent ainsi en commissions thématiques et émettent des propositions aux élus sur la mise en place ou l'amélioration de dispositifs. L'objectif est de mettre en place une politique jeunesse régionale en adéquation avec les besoins et attentes de cette population. Pour cela, il faut que les avis et recommandations des jeunes soient pris en compte. Or, certaines limites peuvent impacter la pertinence de ce genre de dispositif de participation. On peut ainsi mentionner la difficulté de maintenir l'investissement des jeunes sur le long terme ainsi que le risque d'« instrumentalisation » de ce genre de d'instance.

« Le CRJ, c'est donner un peu plus de chances à ceux qui ne sont pas du tout dans le milieu des élections de manière générale, à ces jeunes qui ont envie de s'investir en tant que citoyens »
(Laurence Varon, coordinatrice et animatrice du CRJ – Île-de-France)

Dans d'autres cas, **il ne s'agit pas tant de constituer une assemblée dans laquelle les membres se répartiraient équitablement selon leurs profils sociologiques que de mettre en place des instances qui prendraient soin de fédérer les organisations les plus influentes sur un territoire donné. Cette logique associative favoriserait les dynamiques transversales en faveur de la jeunesse.** En Lorraine, le forum régional de la jeunesse (FRJ), déclinaison régionale et expérimentale du Forum français de la jeunesse (FFJ), se veut un espace de représentation des jeunes au niveau régional. Composé de représentants de différentes organisations et mouvements de jeunes en Lorraine, le FRJ se donne également pour objectif de devenir l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics locaux en participant à la construction des politiques publiques. Toutefois, **la crainte de certaines organisations de jeunes d'être « absorbées » par le FRJ ou d'être « instrumentalisées » par les politiques publiques régionales d'une part, et les dissensions intervenues entre les représentants d'organisations dans la construction et la mise en place du forum d'autre part, peuvent inciter à émettre certaines réserves sur la capacité du FRJ à remplir les objectifs initiaux qu'il s'était fixés.**

LE FORUM REGIONAL DE LA JEUNESSE – REGION LORRAINE

Adaptation régionale du Forum français de la jeunesse (FFJ), ce dispositif est assez récent (mai 2014). Les principales organisations de jeunes sur le territoire lorrain sont à l'origine de sa mise en place. Soutenu par le CESER, la Région, l'État, et le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), il se substitue au conseil régional de jeunes, perçu comme une instance trop formelle.

De 2011 à 2013, des expérimentations, sous forme de rencontres entre jeunes et élus, ont favorisé une réflexion sur leur mode d'implication. Cette réflexion s'est concrétisée par l'instauration du forum régional de la jeunesse.

La spécificité du FRJ est d'être constitué sous forme associative. Les jeunes sont ainsi structurés en association afin de leur garantir une certaine indépendance vis-à-vis de la Région. Initiateurs et décisionnaires des projets dont ils ont en charge l'animation, ils peuvent également être sollicités pour émettre un avis sur certains projets mis en place par les collectivités.

Les jeunes – de tous statuts et mobilisés sur l'ensemble du territoire – sont actuellement issus d'organisations (associatives, syndicales...), mobilisés au travers de réseaux et structures de la Région. La prochaine étape est d'élargir ce mode de participation à un plus large public de jeunes, afin d'être une instance la plus représentative possible.

**« Faire en sorte que les jeunes prennent leur place dans le débat public »
(Claude Cuoco, chargé de mission politiques territoriales de jeunesse – Lorraine)**

3.6. CONCERTATION

Les dispositifs de concertation se rapportent aux initiatives visant à « cibler » un public d'utilisateurs d'une politique publique (transport, culture, aménagement, équipements sportifs, etc.) et de les associer plus directement et de manière régulière à l'adaptation de l'offre de service régional. C'est de ce point de vue la *relation* entre un public d'« usagers » et l'institution régionale et la *récence* de l'interaction entre ce groupe cible et la collectivité qui permettent de délimiter les contours de la catégorie.

Il est toutefois important de ne pas confondre certains termes et de préciser ce que l'on entend à travers eux. À la différence de la négociation, la concertation n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais vise à mieux la préparer. Et contrairement à la consultation qui suppose de solliciter *ponctuellement* le point de vue et avis des jeunes sur un projet en cours ou déjà finalisé, la concertation implique une prise d'information régulière d'un groupe cible ainsi qu'une confrontation entre les parties, un échange d'arguments et une explicitation des points de vue de chacun.

La concertation vise à mettre en perspective différents points de vue, à échanger des expériences et des initiatives en matière de politique de jeunesse et à s'accorder collectivement sur un projet commun. Dans le cadre de la concertation, les jeunes peuvent demander un certain degré de pouvoir ou de contrôle en matière de suivi ou de coordination d'une action et solliciter une implication plus forte sur une politique pour y apporter des points d'amélioration et participer à la prise de décision.

- **Concertation dans le cadre de comité de suivi ou d'assemblée consultative**

La plus forte attention portée à la présence de jeunes dans les comités de pilotage et/ou de suivi de mesure témoigne d'un intérêt croissant pour la mobilisation des jeunes. **L'une des finalités de cette démarche est aussi de transformer des jeunes usagers en jeunes citoyens, et de faire en sorte de ne pas les considérer comme de simples utilisateurs de services mais aussi et surtout comme des contributeurs des innovations qui pourraient y être apportées.**

Dans le cadre de la déclinaison régionale du plan d'action Priorité jeunesse, un certain nombre de comités de suivi se sont mis en place avec la participation à ces instances de représentants de jeunes à qui revient la charge de contribuer à la réflexion du plan d'action. En Bourgogne par exemple, six jeunes âgés de 16 à 30 ans, représentants d'associations, collectifs et mouvements de jeunesse, participent au comité de suivi du plan d'action jeunesse coordonné par la DRJSCS et le conseil régional de Bourgogne.

Dans d'autres régions, des jeunes peuvent être amenés à participer aux comités de pilotage du service civique, comme cela peut être le cas en Bretagne, où les jeunes engagés représentent plus du tiers des membres du comité régional.

Dans un contexte de prolifération des usages des dispositifs de concertation, il importe de rappeler que **tous ces outils ne sont pas réellement opérants en termes de pouvoir de décision, et certains peuvent apparaître comme des éléments de décor d'une scène dont le contenu est déjà connu à l'avance. Il apparaît de ce fait que les usages qui peuvent être faits de ce type d'outil permettent autant de comprendre ce que la concertation fait à l'action publique que ce que l'action publique fait à la concertation.** Pour le dire autrement, l'organisation du comité de concertation, son organisation, la répartition et la composition des représentants apparaissent comme des éléments aussi importants que la discussion en elle-même. C'est en effet parfois au moment de la construction du dispositif de concertation que les décisions les plus essentielles sont prises. Pour reprendre à ce sujet une réflexion du sociologue Michel Callon cité par Sandrine Riu (2013, p. 70) : *« Il s'agit de faire parler pour mieux faire taire, au lieu de traquer les paroles inattendues pour leur donner du poids. »* Ainsi envisagé, les dispositifs de concertation peuvent contribuer d'une certaine manière à la « gouvernementalisation » des conduites individuelles et à la dévitalisation du cadre public démocratique « sauvage » pour reprendre à nouveau l'expression de Mermet (2007).

Au niveau de la composition des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER), on observe des pratiques très variées sur la question de l'intégration de représentants d'organismes et de mouvements de jeunes au sein des assemblées. Avec le renouvellement en octobre 2013 des 21 CESER et la constitution, par le préfet de chaque région, de la liste des organismes appelés à siéger, un léger rajeunissement est observable dans certains CESER. Neuf d'entre eux accueillent désormais une représentation spécifique des organisations étudiantes présentes sur leur territoire (Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie et Poitou-Charentes). La moyenne d'âge serait ainsi passée, selon le CESER de France, de 57,4 ans à 54,8 ans, avec toutefois d'importantes variations selon les régions, certaines d'entre elles opérant un rajeunissement plus important (de 60 ans à 52 ans de moyenne d'âge en Franche-Comté ; de 62,5 ans à 55 ans en Île-de-France) quand d'autres, comme cela a été souligné au cours de l'étude par les organisations et mouvements de jeunes interrogés (FFJ, MRJC, JOC), n'ont opéré aucun changement.

La participation effective de jeunes à des comités de suivi ou à des assemblées consultatives implique de ce fait qu'ils soient représentés dans un collège suffisamment important et influent, ce qui suppose qu'ils puissent prendre part aux discussions au même niveau que les autres représentants et qu'ils ne soient pas considérés comme un simple sous-groupe d'interlocuteurs subalternes sans réel pouvoir d'influence sur les décisions. En jouissant d'un pouvoir spécifique authentique, il apparaît en effet que les jeunes doivent avoir suffisamment de cartes en main pour assurer une réelle influence sur les politiques menées.

- **Une transformation récente des dispositifs de concertation**

Du côté des jeunes, il est souvent rappelé le caractère inadapté des dispositifs de concertation, tant du point de vue de l'espace matériel où se déroule la discussion que du point de vue des modalités pratiques de la concertation en tant que telle. Organisées le plus souvent sous forme de « cycle de réunions » avec un ordre du jour souvent prédéfini par les pourvoyeurs du dispositif, ces concertations sont par ailleurs longtemps restées enfermées dans des formats classiques et peu attrayants pour un jeune public. À ces obstacles s'ajoutent, comme cela a déjà été constaté pour d'autres types de dispositif, les difficultés à rassembler régulièrement un groupe de jeunes citoyens sur des problématiques qui peuvent, dans certains cas, leur paraître complexes et sans bénéfice immédiat.

Sont ainsi progressivement apparus des dispositifs visant à améliorer à la fois l'attractivité des modalités de participation mais aussi la circulation des échanges entre les différentes parties impliquées. Les outils numériques ont à ce sujet largement contribué à redéfinir les espaces de la concertation, ainsi que la place attribuée à chacun des participants :

- Dans le cadre d'une réflexion engagée par la région PACA, sur l'insertion des jeunes des quartiers populaires, l'association Moderniser sans exclure sud (MSE SUD), soutenue par le conseil régional, a de la sorte mis en place un outil extranet qui vise à faciliter l'expression de jeunes travailleurs sans qualification afin de faire évoluer les dispositifs de formation. Cette démarche de concertation, qui est inscrite comme l'un des chantiers du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) de la Région PACA, se déploie à l'échelle des 10 conférences territoriales emploi formation éducation (COTEFE) de la Région. Elle propose également différents types d'animation territoriale (journées des « délégués », projets thématiques territoriaux, ateliers des artisans de la participation).
- En Auvergne, l'élaboration du « Pack jeunes adultes », dont l'objectif est de faciliter l'accès à l'autonomie, s'est notamment appuyée sur une « concertation on line » avec la création d'un blog collaboratif dédié visant à recueillir des réactions sur les propositions, lesquelles ont été élaborées en relation avec les associations de jeunes sollicitées.

MISSION IMPOSSIBLE – PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

« Mission impossible » est un dispositif de participation des jeunes en formation et en apprentissage soutenu par la Région depuis 2005. À l'initiative de l'association MSE SUD (Moderniser sans exclure Sud), il permet à des jeunes, souvent à la marge du débat public, de s'exprimer, réfléchir et contribuer à l'amélioration de la politique régionale en termes de formation. La démarche part d'un état des lieux dégageant les limites de la participation des jeunes dans les organismes de formation.

Les jeunes sollicités dont la formation est financée par la Région sont issus de milieux modestes. Ils sont 800 à 1000 délégués par an – élus par vote – à représenter leurs camarades de formation. Ces délégués interviennent de différentes manières. À un premier niveau, ils relatent les difficultés rencontrées par les stagiaires et débattent des projets et des orientations à mettre en place. Ils peuvent aussi être à l'initiative de dispositifs visant à favoriser la situation des stagiaires. L'ensemble de ces démarches se déroule en association et en concertation avec différents acteurs : élus régionaux, acteurs de la formation, de l'apprentissage, etc. De plus, les organismes de formation du programme régional de formation et d'apprentissage ainsi que les missions locales sont partenaires de cette initiative.

Différents outils numériques participatifs ont été mis en place, tels que l'extranet « Mission (im)possible » mi.msesuf.fr, espace de débat, de mutualisation de connaissances, d'initiatives... ou encore le projet Automédiatisation, où des films sont réalisés et montés afin d'enrichir le débat entre jeunes et autres acteurs de la formation. Des rencontres annuelles, des ateliers, des expérimentations, etc., viennent compléter ces modes de participation. L'ensemble de ces rencontres se déploie sur la totalité du territoire, à l'échelle des dix COTEFE (conférences territoriales Emploi Formation Éducation) de la Région.

Ce dispositif « donne la parole à des jeunes qui, habituellement, ne l'ont pas ou peu ».
(Fiche dispositif)

La concertation ne doit pas seulement viser la production d'une opinion publique éclairée, quel que soit l'outil retenu pour sa mise en place, qu'il soit de type numérique ou d'un format plus classique. Elle doit également être envisagée sur la base d'une construction collective d'acteurs en interaction. Se déploient en ce sens de nouvelles façons de stimuler des comportements participatifs à travers lesquels les conflits ou les oppositions ne sont pas nécessairement appréhendés sous l'angle du désordre et du pathologique mais davantage comme un élément déterminant de la construction des politiques de jeunesse.

ECO-REFERENTS – PAYS DE LA LOIRE

Le développement durable est une des priorités poursuivies par la Région. Elle a souhaité solliciter le public jeune afin de le sensibiliser à cette préoccupation et de lui permettre de prendre part au débat. En 2009, un dispositif a ainsi été mis en place par la Région pour les associer aux réflexions et aux pratiques du développement durable. En partenariat avec l'académie de Nantes et plusieurs acteurs œuvrant pour le développement durable (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la direction interrégionale de la mer), elle a initié une démarche d'éco-responsabilité des lycées publics, des établissements privés et des centres de formation des apprentis (CFA). En 2013, on recense 136 établissements éco-responsables sur 330. L'ambition de la Région à l'horizon 2015 est que l'ensemble de ces établissements s'inscrivent dans cette démarche.

Les éco-référents sont les intermédiaires entre leurs camarades et l'établissement dans la mise en place de projets. Sur la base du volontariat, ils sont désignés par les membres du comité de vie lycéenne ou par le biais d'un appel à manifestation d'intérêts (suivant le choix adopté par le chef d'établissement). Cela permet à ces jeunes, en concertation avec les équipes pédagogiques, d'élaborer et de mettre en place des projets de développement durable. Ces projets touchent des thématiques diverses (commerce équitable, éco-citoyenneté, solidarité...) s'inscrivant à des échelles locales, territoriales voire nationales, comme ce fut le cas lors de la mission humanitaire à Haïti en 2013. Une cinquantaine de jeunes en formation professionnelle maçonnerie des BTP au sein de cinq CFA de la Région ont ainsi participé à la construction d'un bâtiment dédié aux bénévoles d'un orphelinat.

Ces jeunes se réunissent également lors de grandes manifestations annuelles, dont la journée régionale des établissements éco-responsables et la manifestation des éco-référents. Il s'agit de journées mensuelles basées sur la concertation des différents acteurs de la Région impliqués dans le développement durable. Une plateforme collaborative – « e-Lyco » – permet de poursuivre ce travail de mutualisation et de réflexion (fiches-actions, guides rédigés à partir des projets établis).

Les éco-référents participent également aux manifestations internationales sur le développement durable. Ainsi, certains d'entre eux ont assisté à la Conférence des Nations unies sur le développement au Brésil en 2012 ou encore aux Assises nationales du développement durable de 2013.

3.7. IMPLICATION

Ce sixième et dernier niveau est plus rarement mis en œuvre au sein des collectivités régionales. L'enjeu est ici d'associer les groupes préalablement concertés à la prise de décision par des voies officielles et standardisées. **Il est ainsi possible de parler d'implication effective et directe aux politiques publiques lorsque les décisions prises par l'instance participative sont actées par le conseil régional, au terme d'un échange direct et régulier entre les deux organes. C'est donc bien souvent lorsque les priorités définies par l'instance participative sont validées et mises en œuvre par le conseil régional que l'implication est considérée comme réelle.**

Le terme de co-décision vient souvent se substituer à celui d'implication dans le discours des politiques publiques. Or, il s'agit bien souvent d'un abus de langage, la co-décision étant un idéal, celui d'une société parfaitement égalitaire dans laquelle tous les citoyens participeraient à un même niveau de décision et accepterait de collaborer ensemble pour le bien de la collectivité. Ce niveau de participation, dans lequel le

terme de « décideur » n'aurait plus sa place dès lors que tous les membres d'une même communauté seraient impliqués à niveau égal dans la politique menée, est donc en grande partie illusoire puisqu'il esquivait la tension structurelle qui fonde les rapports hiérarchisés entre élus et citoyens des démocraties représentatives.

L'organisation politique se fonde en effet sur des principes de différenciation fonctionnelle qui laissent peu de place à une annihilation des frontières et à un renversement des rapports de pouvoir. **Si les dispositifs de participation peuvent dans certains cas, et plus particulièrement dans le cas d'une « implication », chercher à amoindrir ces rapports hiérarchiques entre citoyen et élu, l'idée de bousculer ces polarités, de « co-produire », de « co-décider », ou encore de « co-construire » ne peut valoir que dans des formes de rhétoriques participatives, beaucoup moins dans des pratiques effectives.**

Quel que soit toutefois l'outil retenu, quel que soit son but, son issue ou ses controverses, l'implication vise à assurer les interactions, le partage d'idées et à faciliter la conclusion d'accords communs sur les objectifs à atteindre. Bien plus qu'une *codécision*, l'implication rend ainsi opérantes les situations de *coprésence*. Elle vise à réunir à la fois un cercle élargi d'acteurs déjà présents habituellement dans le processus de décision, et des citoyens qui en sont traditionnellement éloignés. Mais **plutôt qu'une « délégation de pouvoir » qui supposerait l'occupation d'une position majoritaire des jeunes dans l'instance de décision, ou d'un « contrôle citoyen » où les décisions et la répartition de budget relèveraient directement des citoyens, il s'agit bien plus d'une redistribution des pouvoirs qui, sans remettre en cause les hiérarchies et les relations verticales entre jeunes et élus, contribuent toutefois à réduire les distances entre les deux polarités.**

- **L'implication dans la redistribution budgétaire**

Depuis la première expérience de budget participatif inaugurée à Porto Alegre en 1988 et son adaptation en France dès 2005 en Région Poitou-Charentes dans le cadre des lycées, un certain nombre de collectivités régionales lui ont emboîté le pas. Cinq collectivités régionales (Poitou-Charentes donc, mais aussi la région Bourgogne, Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté) ont actuellement adapté ce dispositif à leur politique. Ils donnent plus spécifiquement la possibilité à la communauté éducative élargie (lycéens bien sûr, mais aussi parents d'élèves, personnels enseignants, techniques et administratifs) de définir des projets prioritaires et de choisir le type d'aménagement ou d'équipement à mettre en œuvre.

Les modalités de participation et de décision peuvent toutefois fortement varier selon les régions, et tous les participants ne sont pas impliqués au même niveau dans le processus. De ce fait, **l'emploi du terme « budget participatif » ne suffit pas, là encore, à assurer aux participants une réelle influence dans la décision, le système de vote ainsi que le montant de l'enveloppe globale dévolue au budget participatif étant à géométrie variable :**

- En Poitou-Charentes, le budget participatif occupe jusqu'à 10 % du budget régional consacré aux lycées, pour se situer à près de 10 millions d'euros. Les priorités y sont décidées en amont par les usagers, c'est-à-dire les lycéens et les membres des équipes éducatives. L'ordre des priorités, défini à l'issue du vote et des débats contradictoires au sein de la communauté éducative élargie, doit ensuite être validé par les élus régionaux dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle. Ce budget est donc géré en fonction des besoins exprimés au terme du processus délibératif mené dans chaque lycée, selon des règles communes à chacun d'entre eux et dictées par la Région elle-même. Le centre du dispositif n'est plus la définition des enveloppes mais les conditions de production des avis et des

priorités. C'est l'orientation même des fonds qui est en jeu et pas uniquement la gestion d'une enveloppe complémentaire à un projet prédéfini à l'avance.

- En Île-de-France, le budget participatif des lycées inauguré en 2013 dans 30 établissements (42 en 2014-2015), permet aux lycées sélectionnés sur la base d'un dossier de candidature, de proposer au conseil régional un projet conçu et voté par les lycéens. Si le nombre d'établissements concernés se trouve plus limité qu'en Région Poitou-Charentes, le principe reste assez proche : réunions préalables dans chaque lycée pour élaborer les projets ; étude par la région de leur faisabilité et de leur coût puis ordre de priorité des projets voté par les lycéens avant la dotation finale par la Région.

Dans d'autres cas, une enveloppe financière peut être décidée préalablement aux débats d'orientation et aux propositions de projets. Le ciblage financier est donc antérieur aux propositions :

- En Franche-Comté, le dispositif « Appui à la vie lycéenne » qui s'appuie sur une expérimentation de budget participatif initiée en 2012-2013 dans onze établissements de la région, alloue une subvention globale à chaque lycée, qui doit gérer l'enveloppe en associant aux discussions l'ensemble de l'équipe éducative élargie. Au niveau de la répartition de l'enveloppe, 10 % de la subvention doivent être consacrés à des aides individuelles accordées aux familles, au titre des problématiques sociales.

La disparité des formes prises par les budgets participatifs des lycées se concentre principalement autour d'une ligne de fracture qui distingue participation et allocation de ressources financières, proposition de projets et ciblage financier (Gourgues, 2010). Plus encore, alors qu'en Poitou-Charentes c'est le conseil régional qui dicte les modalités de la délibération et impose une ligne de conduite à chaque lycée, les autres régions tendent à octroyer plus de souplesse et de marge de manœuvre aux équipes dirigeantes des établissements sur le mode de participation à retenir. Or, comme cela a pu être évoqué, ce dispositif reposant sur un système égalitaire entre équipe éducative et élève, certains établissements peuvent y voir une remise en question de l'autorité, les incitant parfois à limiter cette participation à la seule équipe éducative.

- **L'investissement régional en faveur d'une plus forte implication des jeunes**

Une politique visant à impliquer davantage les jeunes aux décisions prises au niveau des collectivités régionales suppose qu'ils soient réellement considérés comme une ressource pour donner un nouvel élan au développement social et territorial des régions. Cela suppose aussi que l'organisation institutionnelle de la Région permette d'intégrer de façon durable la question de la participation afin de leur permettre d'intervenir régulièrement, et non ponctuellement, sur l'ensemble des actions qui les concernent, voire au-delà.

Dans la même perspective que Fung (2004), il importe bien entendu que les dispositifs associent le plus grand nombre d'individus à la meilleure délibération possible et parviennent à influencer l'action publique. Mais cette influence ne peut être réductible à la seule décision sur un sujet précis, décision qui serait par ailleurs élaborée de manière ponctuelle et circonscrite à des problématiques formellement délimitées. **L'influence des jeunes doit être entendue dans un sens élargi, non pas limitée aux éventuels changements d'orientation apportés à une action spécifique, mais amplifiée aux effets latents et multidimensionnels apportés sur l'ensemble des politiques régionales de jeunesse.**

En ce sens, certains dispositifs sont spécialement créés non seulement pour stimuler la prise d'initiative, mais aussi pour faire en sorte que cette parole soit entendue et prise en considération par les élus. En Lorraine, le dispositif Lor'jeunes (encadré page suivante) se donne pour objectif d'être non seulement un réseau d'acteurs

de concertation pour la jeunesse, mais également un « laboratoire d'idées » dans lequel jeunes, professionnels du secteur et élus échangent pour apporter collectivement des réponses adaptées aux problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes.

LOR'JEUNES – REGION LORRAINE

Lor'Jeunes est un dispositif de concertation et de co-construction des politiques en faveur de la jeunesse lorraine. Lancé en 2011, il se donne pour objectif de travailler sur les thématiques propres à la jeunesse de manière concertée, associative et transversale. Dans cette perspective, une chartre de partenariat a été signée en 2012 entre l'État et la Région, autour de laquelle sont également mobilisés acteurs de la jeunesse, institutions et jeunes.

L'enjeu est de mieux appréhender les besoins des jeunes afin d'orienter plus efficacement les dispositifs à leur égard. Le travail de concertation (mutualisation des connaissances et des avis) des différents acteurs au sein de conférences thématiques annuelles s'inscrit dans cette finalité. Par exemple, concernant la thématique de l'engagement des jeunes, un groupe de travail « Valorisation des compétences acquises dans un cadre non formel (bénévolat, volontariat) » a été mis en place, impliquant plus d'une vingtaine de partenaires (associations, entreprises, collectivités, etc.). Ce groupe de travail a notamment permis la mise en place d'un « brevet de l'engagement », reconnu par le monde associatif, institutionnel et professionnel.

Si l'implication suppose une participation régulière et effective des jeunes dans les cadres élargis des politiques de jeunesse, cela n'empêche toutefois pas que cet engagement se réalise sur un événement réalisé de manière ponctuelle :

- Dans la région du Nord-Pas-de-Calais, c'est à partir d'une action délimitée, les états généraux de la jeunesse organisés en 2011, qu'une implication élargie des jeunes aux politiques de jeunesse de la région a permis de définir le pacte régional pour l'avenir et l'emploi des jeunes. L'expression des besoins des jeunes, le témoignage d'expériences marquantes dans leurs parcours de vie, leurs requêtes lors des échanges en groupe avaient pour objectif de cerner les problématiques auxquelles sont confrontés les jeunes afin de délimiter le cadre structurant de la politique d'emploi de l'institution.
- Les rencontres annuelles Région jeunes (RRJ) en Champagne-Ardenne, pensées et mises en œuvre avec la 27^e Région, permettent à la fois d'associer régulièrement des jeunes mobilisés par le biais du CRAJEP aux actions engagées par le conseil régional, mais aussi de lister des propositions en utilisant des méthodes innovantes (immersion, prototypage, etc.) qui alimentent la réflexion sur l'évolution des dispositifs.

FORUM CITOYEN JEUNESSE – RHONE-ALPES

Le forum citoyen jeunesse se définit comme un lieu d'expression et d'association des jeunes rhônalpins aux politiques régionales les concernant. Il intègre plusieurs phases de participation : de la concertation (agoras) à la co-construction (commission Jeunes) de dispositifs. À la différence de la commission jeunesse, où il est nécessaire d'être élu pour être membre de l'un des collèges (lycéens, jeunes en mission locale, jeunes issus de structures d'éducation populaire) et participer aux discussions, les agoras sont ouvertes à tous les jeunes volontaires souhaitant être associés à la concertation.

Le projet « Montagne 2040 », initié par la Région en 2012, illustre ce processus de participation. Ainsi, les jeunes ont été associés à la commission tourisme-montagne pour travailler sur cette démarche prospective du « mieux vivre ensemble » en Région Rhône-Alpes. Pour cela, différentes étapes se sont succédé. Lors du premier semestre 2012, environ trois cents jeunes volontaires de la Région ont participé à des ateliers de concertation avec des experts de la question environnementale et des acteurs de la montagne. Ce travail préparatoire a permis aux élus, experts et jeunes (de la commission Jeunes) d'émettre des propositions à l'exécutif au cours du second semestre 2012. En parallèle, des rencontres (colloques, assises...) sur cette thématique entre 2012-2013 ont permis d'alimenter ces réflexions et d'aboutir à la restitution à l'exécutif d'un rapport de préconisations fin juin 2013.

IV. CONCLUSION

Bien que les objectifs, les enjeux et les modalités de participation soient très différents entre l'échelon régional et l'échelon national, un certain nombre de constats similaires méritent toutefois d'être signalés en conclusion de ce second rapport sur les dispositifs de participation des jeunes. Rappelons en premier lieu que l'étude de Jean-Claude Richez sur les dispositifs de participation au niveau national avait notamment permis de souligner les avancées en termes de reconnaissance des associations de jeunes comme partenaires, malgré des degrés d'avancement très variables selon les ministères. Dans le même temps, le rapport soulignait le caractère segmenté des démarches à l'intérieur même des départements, d'où l'importance rappelée par J.-C. Richez d'impliquer les jeunes à chacune des étapes d'élaboration, et non pas uniquement sur un point parcelaire d'une action. C'est notamment en combinant les méthodes et les outils, et en reliant entre elles les différentes démarches initiées qu'il devient possible, comme cela était rappelé, de surmonter ces risques de fragmentation inhérents à la mise en place de plusieurs démarches simultanées.

Dans une perspective très proche, l'objectif initial de cet état des lieux était moins de mesurer les impacts et les effets plus ou moins directs des dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux, que de nous concentrer sur les usages, ou les détournements éventuels, qui peuvent, selon les cas, être apportés par les pourvoyeurs de ce type de démarche participative. Entendons-nous bien au préalable sur le sens qui doit être accordé à la notion de participation. La participation n'est pas un état mais un processus, non une action ponctuelle sur un projet strictement délimité et formellement reconnu, mais une démarche élargie à l'ensemble d'une politique donnée dans laquelle les jeunes sont consultés, informés, appuyés, impliqués à différentes étapes de sa mise en œuvre. Cette déclinaison de la notion de participation en multiples soubassements implique au moins deux conséquences dans l'élaboration et les limites de notre étude qu'il convient de rappeler :

- D'une part, la mise en place d'un dispositif de participation ne doit pas être appréhendée à partir d'un outil isolé qui serait comme détaché de l'ensemble de l'armature politique et administrative de chacun des conseils régionaux, mais être réinsérée dans les rapports de force entre les différents acteurs impliqués dans la démarche. Le temps imparti étant toutefois bien trop court pour une analyse approfondie et globale de chacun des sous-systèmes des politiques publiques régionales, ce rapport n'a d'autre prétention que d'apporter un repérage des dispositifs existants et un éclairage très général de leur utilisation dans le contexte régional.
- D'autre part, comme cela a déjà été rappelé dans le rapport, la question de la participation et de ses différentes déclinaisons a été abordée à partir de leur reconnaissance institutionnelle par les conseils régionaux. L'étude n'aborde donc pas les formes d'engagement alternatif de jeunes qui se déploient par ailleurs et qui pourraient dans bien des cas constituer des terrains fertiles de la participation aux politiques publiques, si ces engagements étaient davantage pris en compte.

Comme nous avons souhaité le mettre en évidence, les différents types-idéaux présentés dans la typologie (consultation, évènementiel, impulsion, instance, concertation et implication), peuvent toutefois être considérés comme autant de modèles utilisés en des temps différents dans la mise en œuvre d'une politique de jeunesse et à partir desquels se dégagent différents degrés d'articulation entre conseil régional et jeunes. Il

n'était pas question de classer ces outils par « ordre de mérite » selon leur plus ou moins grande connexion avec le niveau ultime, et souvent illusoire, de la codécision, mais de considérer chacun de ces échelons en termes de continuum. Davantage qu'une vision verticale de la participation qui tend à dissocier les polarités entre jeunes et conseil régional, cette clé de lecture autorise la prise en compte de l'articulation, de l'entremêlement, du « bricolage », de l'« entre-deux », et des négociations inhérentes à la mise en relation entre ces deux niveaux si souvent opposés. Que les jeunes soient placés en situation de co-décideurs ou de simples subalternes, quel que soit le degré de participation, il y a en effet toujours interaction, ou plutôt un nœud de relations ou d'opposition autour duquel s'articulent différentes remarques sur lesquelles nous souhaiterions terminer la présente étude :

1. *Au niveau des outils*, s'il n'y a donc pas de forme « emblématique » de participation publique, il apparaît en revanche qu'une adhésion des jeunes à une décision publique régionale est bien souvent le résultat d'une superposition de plusieurs dispositifs participatifs, programmés à des moments différents du processus. À l'inverse, le recours fragmenté à des outils participatifs sans mise en relation entre eux ou, dans d'autres cas, la limitation de la participation à un seul outil (événement, ou consultation, ou impulsion, ou concertation) sans possibilité de cumuler les outils au fur et à mesure de l'avancement d'une politique, peut créer une forte défiance des jeunes. Comme le soulignent à ce sujet plusieurs organisations, coordinations et mouvements de jeunes rencontrés au cours de notre étude, dont l'ANACEJ, la JOC, le FFJ ou le MRJC, cette segmentation peut créer un sentiment de frustration pour des jeunes qui peuvent se sentir « instrumentalisés » ou « floués » par des dispositifs participatifs dont le seul intérêt serait de créer un semblant de légitimité sur des décisions déjà prises.

2. *Au niveau de la nécessaire complémentarité des dispositifs participatifs* : si la multiplication de dispositifs participatifs peut être un signe positif de la démocratisation du processus décisionnel, la trop grande fragmentation observée peut aussi entraîner la confusion sur les objectifs à atteindre, ce qui permet difficilement d'évaluer leur portée. Sans réel rapport de complémentarité, ces outils risquent donc davantage de créer une concurrence entre les multiples espaces de participation, espaces qui n'offriraient par ailleurs pas tous le même projet de participation. De ce point de vue, la pluralité des dispositifs est à la fois révélatrice du plus grand intérêt suscité par la participation des citoyens à la décision publique, mais aussi d'un accroissement des luttes internes sur le sens à donner à la diversité des expériences participatives rencontrées en région.

3. *Au niveau de la variété des organisations et des publics impliqués* : on observe de nombreuses et récentes collaborations engagées avec différentes instances et institutions susceptibles de favoriser un climat participationniste en région. Ces relations et partenariats avec de multiples acteurs sont bien souvent engagés à des échelons variés susceptibles d'offrir aux jeunes à la fois une information plus exhaustive, mais aussi de les impliquer dans des groupes de travail élargi aux différentes collectivités locales ainsi qu'avec l'État, ou encore le secteur associatif. Toutefois, cette variété d'échelons ne va pas encore de pair avec une variété des publics jeunes impliqués dans les démarches participatives, et les Régions semblent éprouver des difficultés à mobiliser des outils efficaces pour élargir la participation aux jeunes les plus en retrait des instances de décision, notamment les jeunes des quartiers populaires ou les jeunes sans diplôme.

4. *Au niveau de l'organisation des services de jeunesse au sein des conseils régionaux*, la multiplicité des acteurs, la sectorisation des dispositifs, la création de nouvelles politiques ont bien souvent engendré

un millefeuille administratif peu lisible et difficilement accessible qui contribue à renforcer les inégalités au niveau de la participation. Dans ce contexte, plusieurs collectivités régionales se sont toutefois engagées en interne en faveur d'une gouvernance globale et transversale de la jeunesse avec généralement la nomination d'un référent chargé d'assurer la coordination et la mobilisation des différents services en matière de jeunesse dans l'objectif de développer une expertise partagée, en association dans certains cas avec des mouvements et organisations de jeunes.

5. Au niveau des cadres formels et informels de la participation, les dispositifs participatifs tendent à prendre appui soit sur des organisations et mouvements de jeunesse déjà reconnus comme interlocuteurs privilégiés des politiques publiques, soit sur des regroupements de participants directement concernés par les questions abordées. Les dispositifs contribuent en ce sens à renforcer la légitimité d'acteurs déjà connus dans le champ de la participation au détriment d'autres collectifs, associations, regroupements de jeunes, de taille plus réduite mais bénéficiant parfois d'une réelle influence, notamment dans certains quartiers populaires. Certains outils peuvent ainsi contribuer à renforcer les positions déjà convenues plutôt que les arguments des acteurs « alternatifs ».

V. BIBLIOGRAPHIE

AGAMBEN G., *Qu'est-ce qu'un dispositif ?*, Paris, Rivages, 2007.

BALME R., *Les Politiques du néo-régionalisme: action collective régionale et globalisation*, Économica, 1996.

BECQUET V., « Quelques préalables sur la participation », in Becquet, V. (dir.), *La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe*, INJEP, coll. « Cahiers de l'action », n° 2, Paris, 2005.

BECQUET V., LONCLE P., VAN DE VELDE C. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Le Champ Social, coll. « Questions de société », Paris, 2012.

BHERER L., « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », n° 1, *Participations*, 2011, p. 105-133.

BONACCORSI J., NONJON M., « « La participation en kit » : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, 79, 2012, p. 29-44.

BLONDIAUX L., FOURNIAU J.-M., « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, 2011.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

CEFAÏ D. et al., « Ethnographies de la participation », *Participations*, n° 4, 2012/3, p. 7-48.

CARREL M. avec D. CEFĂÏ, J. TALPIN, Dossier « Ethnographies de la participation », *Participations. Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté*, n° 3, 2012.

DONZELOT J., EPSTEIN, R., « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, 2006 (Juillet), p. 5-34.

DUCHESNE S., MULLER P., « Représentations croisées de l'État et des citoyens », in Favre P., Hayward J., Schemeil Y. (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 35-51.

FUNG A., « Varieties of Participation in Complex Governance », *Public Administration Review*, 66 (supplément 1), 2006, p. 66-75.

GOURGUES G., *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de science politique, Université de Grenoble, 2010.

GOURGUES G., « Des dispositifs participatifs aux politiques de la participation. L'exemple des conseils régionaux français », *Participations*, n° 2, 2012, p. 30-52.

GOXE A., « Gouvernance territoriale et développement durable : implications théoriques et usages rhétoriques », in R. PASQUIER, V. SIMOULIN, J. WEISBEIN (eds), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, LGDJ, coll. « Droit et Société » t. 44, Paris, 2006, p. 151-170.

HOWLETT M., RAMESH M., *Studying Public Policy: Policy Cycles and Policy Subsystems*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

ION J., *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et société », 2012.

KUKAWKA P., Tournon J., « Émergence d'une identité », in Jouve B., Spenlehauer V., Warin P. (dir.), *La région laboratoire politique, une radioscopie de Rhône-Alpes*, Paris, La Découverte, 2001, p. 113-127.

LE GALÈS P., LEQUESNE, C., *Les Paradoxes des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 1997.

LONCLE P., *Pourquoi faire participer les jeunes. Expériences locales en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2008.

MAZEAUD A., *La fabrique de l'alternance. La « Démocratie participative » dans la recomposition du territoire régional, (Poitou-Charentes)*, thèse pour le doctorat de science politique, université de La Rochelle, 2010.

MAZEAUD A. et al., « Penser les effets de la participation sur l'action publique à partir de ses impensés », *Participations*, n° 2, 2012, p. 5-29.

MERMET L., « Débattre sans savoir pourquoi : la polychrésie du débat public appelle le pluralisme théorique de la part des chercheurs », in Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J.-M., Hérard-Dubreuil B., Lefebvre R. (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, p. 369-380.

NAY O., « Les règles du recrutement politique : pour une approche institutionnaliste de la sélection politique : l'exemple des candidats à l'élection régionale », *Politix*, 44, 1998, p. 161-190.

RICHEZ J.-C., « Six façons bien différentes de voir la jeunesse », *Territoires*, n° 475, février 2007, p. 24-25.

RICHEZ J.-C., *État des lieux des dispositifs de participation des jeunes dans les départements ministériels*, Rapport d'étude, INJEP, Paris, janvier 2014.

RONDOUIN C., *Benchmark : engagement et participation des jeunes aux politiques publiques. Regards sur des pratiques régionales*, Conseil régional de Bretagne, 2014.

RUI S., « « Où donc est le danger ? » », *Participations*, n° 6, 2013, p. 65-86.

WEBER M., *Économie et Société*, Agora Presses Pocket, 1995 (1^{re} édition 1921).

VI. ANNEXES

QUESTIONNAIRE AUX REFERENTS JEUNESSE DES CONSEILS REGIONAUX

QUESTIONNAIRE

Participation des jeunes au niveau des conseils régionaux

I. Le service

1. Présentation du/des service(s) en charge des questions de jeunesse :
 - 1.1. Date de création :
 - 1.2. Nombre d'agents :
 - 1.3. Positionnement dans l'organigramme :
2. Quels sont les objectifs de la participation des jeunes ?
3. Modalités de participation et d'association des jeunes ?

II. Les dispositifs

- 2.1. Votre collectivité a-t-elle engagé des démarches ou mis en œuvre des dispositifs permettant d'associer les jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques régionales dédiées à la jeunesse ?
- 2.2. Et plus largement, aux politiques publiques régionales?
- 2.3. Quels sont les objectifs des dispositifs/démarches ?
- 2.4. Dans quelle mesure considérez-vous ces démarches comme innovantes ?
- 2.5. Quel est le profil des jeunes que vous associez ? Par quels moyens sont-ils sollicités ?
- 2.6. Comment avez-vous construit ces dispositifs/démarches?
 - Moyens mis à disposition :
 - Partenariats mis en œuvre (fédérations d'éducation populaire ?...)
 - Outils privilégiés (exemple : le numérique) : pourquoi ?
 - Lieux privilégiés : pourquoi ?
 Prise en compte de la dimension territoriale dans la mise en œuvre du dispositif ?
- 2.7. Quelle place ce dispositif occupe-t-il dans la politique jeunesse de la Région ?
- 2.8. Quelle place occupe-t-il dans la politique globale de la Région?
- 2.9. Existe-t-il des déclinaisons territoriales du dispositif/de la démarche ?

III. Soutien aux projets portés par les jeunes

- 3.1. Votre collectivité accompagne-t-elle la mise en œuvre de projets encourageant la participation des jeunes ?
Selon quelles modalités ?

- 3.2. Quels sont les types de projets le plus souvent soutenus par la Région ? Qui sont en général les porteurs de projets ? Prise en compte de la dimension territoriale dans la mise en œuvre du dispositif ?

IV. Les jeunes

- 4.1. Données chiffrées générales éventuellement disponibles sur les jeunes de la région (nombre, catégorie sociale, répartition par âge ? Niveau scolaire ?...)
- 4.2. Quels sont les jeunes qui sont associés aux politiques régionales ?
- Comment sont-ils choisis ?
 - Pourquoi a-t-on choisi cette modalité ?
 - À quelle fréquence ?
 - Où se tiennent les réunions ?

V. Évaluation

- 5.1. Quelle plus-value du dispositif/démarche de participation des jeunes à cette date ?
- 5.2. Adéquation entre la politique mise en œuvre et les besoins des jeunes ?
- 5.3. Le dispositif fait-il l'objet d'une évaluation, sous quelle forme ?
- 5.4. Que signifie pour vous l'association des jeunes à l'élaboration de politiques publiques qui les concernent ?
- Quels sont selon vous, les thèmes auxquels la Région semble associer le plus les jeunes ?
 - Les thèmes auxquels ils sont le moins associés ?
 - Qu'avez-vous identifié comme éléments de réussites, d'échecs ?
- 5.5. Avez-vous des idées de perspectives d'amélioration ?
- Initiatives d'autres territoires ?

Date :

Conseil régional :

Direction ou service :

Fonctions :

Questionnaire à renvoyer à Laurent Lardeux, chargé d'étude et de recherche INJEP :

lardeux@injep.fr

QUESTIONNAIRE AUX CORRESPONDANTS DRJSCS DU CIJ

Fiche dispositif – participation des jeunes **(Merci de remplir une fiche pour chaque dispositif existant)**

Nom du dispositif :

Porteur de l'initiative :

Date de mise en œuvre :

VI. Le dispositif

6.1. Quels sont les objectifs du dispositif/démarche ?

- Organe de dialogue ?
- Organe de consultation ?
- Association (logique de co-construction) ?
- Autre ? Préciser :

6.2. Par qui est-il soutenu ?

6.3. Qui est le porteur du projet ?

6.4. Dans quelle mesure considérez-vous cette démarche innovante ?

6.5. Quel est le profil des jeunes associés (nombre, catégorie sociale, répartition par âge, niveau de scolarité ...) ? Par quels moyens sont-ils sollicités ?

6.6. Comment ce dispositif a-t-il été construit ?

- Moyens mis à disposition :
- Partenariats mis en œuvre (fédérations d'éducation populaire ?...)
- Outils privilégiés (exemple : le numérique) : pourquoi ?
- Prise en compte de la dimension territoriale dans la mise en œuvre du dispositif ?
- Lieux privilégiés : pourquoi ?
 - Conseil de jeunes : quelle participation des jeunes ? Critiques ? Améliorations ?
 - Espaces formels/informels : avantages/désavantages ?
 - Espaces « innovants » ?

VII. Évaluation

7.1. Quelle plus-value du dispositif/démarche de participation des jeunes à cette date ?

7.2. Adéquation entre le dispositif/démarche mis en œuvre et les besoins des jeunes ?

L'INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse, qui a pour mission :

- ➔ d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes, ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
- ➔ de participer à leur évaluation ;
- ➔ de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
- ➔ de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'Union européenne ;
- ➔ d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ➔ de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'INJEP fonctionne ainsi comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de jeunesse.

L'INJEP a, en outre, été désigné comme l'agence de mise en œuvre du volet Jeunesse et sport du programme européen Erasmus+.

L'INJEP, enfin, fait partie du groupement d'intérêt public constituant l'Agence du service civique.